

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007

31^e séance

Compte rendu intégral

2^e séance du mardi 31 octobre 2006

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JEAN-LOUIS DEBRÉ

1. Questions au Gouvernement (p. 6776).

M. le président.

INCENDIE D'UN AUTOBUS À MARSEILLE (p. 6776)

MM. Dominique Tian, Dominique de Villepin, Premier ministre.

INCENDIE D'UN AUTOBUS À MARSEILLE (p. 6777)

Mme Sylvie Andrieux, M. Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire.

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE (p. 6778)

MM. Gilles Artigues, Thierry Breton, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

INCENDIE D'UN AUTOBUS À MARSEILLE (p. 6778)

MM. Frédéric Dutoit, Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire.

BAISSE DU CHÔMAGE (p. 6779)

MM. Yves Censi, Dominique de Villepin, Premier ministre.

DURÉE DU TRAVAIL
DANS LES TRANSPORTS ROUTIERS (p. 6780)

MM. Serge Poignant, Dominique Perben, ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

EADS (p. 6781)

MM. Pierre Cohen, Thierry Breton, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
POUR 2007 (p. 6782)

MM. Jean-Pierre Door, Xavier Bertrand, ministre de la santé et des solidarités.

DIALOGUE SOCIAL (p. 6782)

Mme Arlette Grosskost, M. Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

PROCÉDURE DISCIPLINAIRE À L'ENCONTRE D'UN INSPECTEUR
DE L'ÉDUCATION NATIONALE (p. 6783)

MM. Serge Janquin, François Goulard, ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

PÔLES D'EXCELLENCE RURALE (p. 6784)

MM. Jean Auclair, Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire.

DÉREMBOURSEMENT ET PRIX DES MÉDICAMENTS (p. 6784)

MM. Denis Jacquat, Xavier Bertrand, ministre de la santé et des solidarités.

Suspension et reprise de la séance (p. 6785)

2. Loi de financement de la sécurité sociale pour 2007. – Explications de vote et vote sur l'ensemble d'un projet de loi (p. 6785).

M. Xavier Bertrand, ministre de la santé et des solidarités.

M. Jean-Marie Le Guen,

M. Jean-Luc Prével,

Mme Jacqueline Fraysse,

M. Jean-Pierre Door.

Adoption, par scrutin, de l'ensemble du projet de loi.

Suspension et reprise de la séance (p. 6790)

3. Loi de finances pour 2007 (seconde partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (nos 3341, 3363) (p. 6790).

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS (p. 6790)

M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'aide au développement et pour les prêts à des États étrangers.

M. Jacques Godfrain, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'aide publique au développement.

MM. François Loncle,

Jean Lassalle,

Maxime Gremetz,

Mme Henriette Martinez,

MM. Jacques Myard,

Jean-Claude Guibal.

Mme Brigitte Girardin, ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.

Réponse de Mme la ministre déléguée à la question de Mme Martine Aurillac.

Mission « Aide publique au développement » (p. 6803)

État B (p. 6803)

Adoption des crédits de la mission « Aide publique au développement ».

Article 42. – Adoption (p. 6804)

Après l'article 42 (p. 6804)

Amendement n° 36 rectifié : M. le rapporteur spécial, Mme la ministre déléguée, MM. le rapporteur pour avis, François Loncle. – Adoption de l'amendement n° 36 rectifié modifié.

Mission « Prêts à des États étrangers » (p. 6806)

État D (p. 6806)

Adoption des crédits de la mission « Prêts à des États étrangers ».

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

4. Ordre du jour des prochaines séances (p. 6806).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. JEAN-LOUIS DEBRÉ

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais, mes chers collègues, saluer en votre nom tous les téléspectateurs qui, depuis vingt-cinq ans aujourd'hui, assistent à nos séances de questions au Gouvernement. *(Applaudissements.)* En effet, le service public retransmet ces séances depuis le 28 octobre 1981 à quinze heures.

Je remercie également en votre nom le personnel de la société France 3 pour la qualité de son service et je salue tout particulièrement M. Fernand Tavares, qui a commenté pendant très longtemps nos séances de questions, et Mme Martinaud qui a pris sa succession. *(Mmes et MM. les députés et plusieurs membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)*

INCENDIE D'UN AUTOBUS À MARSEILLE

M. le président. La parole est à M. Dominique Tian, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Dominique Tian. Monsieur le Premier ministre, dans la soirée de samedi à dimanche, à la suite d'un incident avec une conductrice de la régie des transports de Marseille, des jeunes voyous incendiaient un bus pour se venger, transformant en torche vivante une étudiante franco-sénégalaise, Mama Galledou.

Ce geste odieux a profondément révolté la France entière, et en particulier les Marseillais. En effet, Marseille a une longue tradition d'accueil et de tolérance et la municipalité de Jean-Claude Gaudin a fait de l'intégration et de la mixité sociale une priorité absolue.

Monsieur le Premier ministre, vous avez organisé hier une réunion de crise à Matignon, entouré de Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur (« *Il n'est pas là !* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste) et de Dominique Perben, ministre des transports, ainsi que des présidents d'entreprises de transports publics et privés. Vous avez annoncé des mesures destinées à lutter contre l'insécurité dans les transports publics. Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les principales mesures qui ont été décidées ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Dominique de Villepin, Premier ministre. Monsieur le député, comme tous les Français, l'agression barbare de Marseille m'a profondément choqué et vous me permettez d'avoir une pensée émue pour Mama Galledou, cette jeune femme qui est toujours entre la vie et la mort.

Face à ces violences inacceptables, le Gouvernement a immédiatement réagi. Dès hier j'ai présidé, comme vous l'avez rappelé, une réunion de travail avec Nicolas Sarkozy, Dominique Perben et les principaux responsables de transports publics. La priorité, c'est bien l'interpellation : les auteurs présumés des faits ont été arrêtés ce matin à Marseille, et à Grigny voici quelques jours. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire, sur plusieurs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

Nous avons pris lors de cette réunion de nouvelles mesures opérationnelles, comme le renforcement des forces de police, l'organisation de patrouilles sur les lignes de transports urbains les plus sensibles et le développement de la vidéosurveillance et de la localisation par GPS.

Pour ce qui concerne Marseille, je vous confirme, monsieur Tian, que l'unité de sécurisation des transports en commun sera bien renforcée.

Nous avons par ailleurs prévu une nouvelle incrimination pour « guet-apens », afin de poursuivre tous ceux qui participent à une embuscade ou qui l'encouragent. La police spécialisée en matière de transport, créée en 2002 en Île-de-France et déjà déployée dans plusieurs villes de notre pays, sera renforcée.

Le Gouvernement poursuivra en outre sa mobilisation en matière de sécurité et le fera sur tous les fronts. Depuis 2002, avec le ministre d'État Nicolas Sarkozy, la délinquance générale a baissé de près de 9 % *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste)* et le taux d'élucidation a progressé de plus de 40 %. *(Exclamations sur les mêmes bancs.)* Nous devons encore améliorer ces résultats. Le projet de loi de prévention de la délinquance ouvrira des perspectives nouvelles. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Il renforcera la coordination des acteurs locaux autour du maire. Il adaptera les dispositifs pour les mineurs en créant une présentation immédiate devant le juge des enfants.

Il nous faut aussi encourager des comportements citoyens. La lutte contre l'insécurité est bien l'affaire de tous. Le recours au témoignage, la mesure d'appel à témoins sous X, avec un anonymat et une protection totale du témoin, démontrent leur efficacité dans les différentes enquêtes judiciaires.

Cette action va de pair avec une politique ambitieuse pour réduire les inégalités. Jamais un gouvernement n'aura autant fait pour réduire ces inégalités. Jamais nous n'aurons consacré autant de moyens dans notre pays pour renforcer la cohésion sociale.

Face à l'insécurité, il faut nous rassembler. Ce que les Français attendent, ce sont des solutions et des résultats qui permettent de garantir à tous la sécurité et la tranquillité publiques, c'est-à-dire le respect de nos libertés fonamen-

tales. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

INCENDIE D'UN AUTOBUS À MARSEILLE

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Andrieux, pour le groupe socialiste.

Mme Sylvie Andrieux. Monsieur le Premier ministre, samedi soir, je tiens à le redire, les Françaises et les Français ont été bouleversés d'apprendre l'horreur de ce guet-apens visant un autobus piloté par une conductrice formidablement courageuse qui transportait des étudiants de la faculté de Saint-Jérôme dans le 13^e arrondissement de Marseille. Le bus en flammes a transformé instantanément en torche vivante Mama Galledou, une jeune et sérieuse étudiante française d'origine sénégalaise, vêtue d'un survêtement en acrylique. Brûlée à 70 % et torturée par des douleurs inimaginables, Mama lutte toujours contre la mort à l'hôpital de la Conception.

Toute la communauté étudiante et enseignante de sa faculté était ce matin réunie à l'initiative du doyen pour lui témoigner son émotion et sa solidarité, et elle mérite l'hommage de la représentation nationale. (*Applaudissements.*)

Nous apprenons de la bouche du Premier ministre que la police a arrêté les auteurs de ce crime et nous nous en félicitons. En évoquant les peines encourues et méritées par les auteurs de ce type de crimes – 15 ans de prison pour les moins de 16 ans, 30 ans pour les plus de 16 ans et la réclusion à perpétuité pour les majeurs –, nous ne pouvons que constater que leur gravité n'a pas réussi à les dissuader.

Ainsi, nous nous interrogeons en responsabilité pour savoir si tout a toujours été tenté, d'autant que ces dernières années, sur ce même territoire, la présence policière de proximité qui agissait au cœur de la cité de la Savine a été supprimée. Dans le village de Sainte-Marthe, il y a quelques jours à peine, le bijoutier de La Rose était assassiné à l'ouverture de son magasin. Hier, c'était le boulanger du Canet. Nous constatons qu'au-delà de la délinquance et de la crise des banlieues, il y a une montée de la violence dans notre société et qu'il serait nécessaire, comme l'ont d'ailleurs suggéré le groupe socialiste et des élus de votre majorité, de créer une commission d'enquête sur la situation dans les banlieues.

Quel est, monsieur le Premier ministre, l'état de votre réflexion sur le sujet ? Quelles sont les mesures que vous comptez mettre en œuvre pour lutter efficacement contre la violence devenue insupportable pour nos concitoyens ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Hollande. C'est au Premier ministre de répondre. (« *Le Premier ministre !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire. Je tiens tout d'abord à excuser Nicolas Sarkozy, retenu par des impératifs internationaux. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il est ministre à mi-temps !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. Je vous remercie, madame Andrieux, pour la mesure de votre question.

M. Jean Glavany. Vous n'en faisiez pas preuve quand vous étiez dans l'opposition !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. Je tiens à m'associer aux propos du Premier ministre...

Mme Martine David. Il devrait faire l'effort de répondre à tous les groupes !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. ... et, comme vous, à avoir une pensée pour Mama Galledou, qui souffre en cet instant au plus profond de sa chair.

Mais je veux également rappeler que, si ces agressions sont inqualifiables, nous avons mis en place depuis 2002 des services spécialisés dans les transports ferroviaires, en Île-de-France, à Marseille, à Lyon et à Lille. Nous avons renforcé ce dispositif au 1^{er} janvier 2006 en créant un service national de police ferroviaire.

M. François Hollande. Tout va bien !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. Le Premier ministre réunissait hier l'ensemble des autorités organisatrices de transports qui, alors qu'elles ne sont pourtant pas de nos amis politiques (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*),...

M. François Hollande. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. ... se réjouissaient de voir que, grâce à ces initiatives, la délinquance dans les transports avait baissé de 8 % là où elle avait augmenté de 30 % entre 1997 et 2002.

M. Jean-Louis Bianco. Mais oui, tout va bien !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. Dans le prolongement des propositions que vient de faire le Premier ministre, le ministre de l'intérieur a réuni jeudi soir l'ensemble des organisations de transports, pour proposer l'accompagnement des bus qui circulent dans les quartiers difficiles par des patrouilles de police et de gendarmerie, ainsi que des liaisons permanentes, par exemple, avec les agents des sociétés de transport présents dans les salles d'information et de commandement de la police et de la gendarmerie et des contrats locaux de sécurité spécifiques pour le transport dans tous les départements.

Mme Martine David. Vous n'êtes vraiment pas à la hauteur !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. Je rappelle qu'à Marseille, ce matin, conformément aux engagements du ministre de l'intérieur qui avait promis que les suspects seraient interpellés sous quarante-huit heures, cinq suspects ont été interpellés. Trois d'entre eux ont à peine plus de dix-sept ans et deux ont à peine plus de quinze ans. Cela démontre, madame Andrieux, qu'il ne faut pas vous étonner qu'à force d'entretenir le culte de l'angélisme et de l'excuse à l'égard des délinquants (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste*), fussent-ils mineurs, nous en arrivions à de tels actes de barbarie. Nous veillerons à ce que les poursuites engagées soient sans faiblesse et qu'il y ait des sanctions appropriées. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Delebarre. Ce n'est pas sérieux !

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

M. le président. La parole est à M. Gilles Artigues, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Gilles Artigues. Monsieur le Premier ministre, après de multiples appels lancés par des spécialistes et par des personnalités comme Al Gore, ancien vice-président des États-Unis, c'est au tour de Nicholas Stern d'alerter l'opinion publique mondiale sur ce risque majeur que constitue pour notre planète le réchauffement climatique.

Dans un rapport commandé par Tony Blair, cet ancien économiste de la Banque mondiale estime que le réchauffement climatique va aboutir à des dérèglements de l'activité économique et sociale comparables à ceux qui ont suivi les plus grandes guerres et la grande dépression de la première moitié du XX^e siècle. Il évalue déjà la facture à payer à 5 500 milliards d'euros. Ce rapport place un peu plus la responsabilité de l'action entre les mains de ceux qui gèrent l'économie et la politique étrangère, et non plus dans celles des scientifiques.

Le ministre britannique de l'économie vient d'annoncer une loi qui a pour objectif une diminution de 60 % de l'émission des gaz à effet de serre, appelant ainsi à une économie mondiale à faible teneur en dioxyde de carbone.

Monsieur le Premier ministre, le groupe UDF voudrait savoir quelle est votre analyse de ce rapport et quelles initiatives la France entend prendre, sur son territoire mais aussi au sein de l'Union européenne et dans le cadre de relations internationales, pour que nous puissions léguer à nos enfants une planète sur laquelle ils pourront vivre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Thierry Breton, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député, tout d'abord je voudrais vous dire que le Gouvernement se félicite...

M. François Hollande. De quoi ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... du rapport qui a été remis ces derniers jours à M. Gordon Brown – puisque c'est sur son initiative que M. Stern a travaillé. Ses conclusions du reste ne sont pas pour surprendre le gouvernement français. Le Président de la République a été, vous le savez, l'un des tout premiers – c'était au sommet de Johannesburg, en 2002 – à lancer à l'adresse des nations une phrase, qui a marqué le monde entier.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Baratin !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Cette phrase, je vous la rappelle : « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. »

M. François Hollande. Avant qu'il agisse, elle sera consommée !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Nous sommes donc heureux de voir que d'autres rejoignent désormais la préoccupation qui a été exprimée par le gouvernement français, par la France, par le Président de la République, depuis de nombreuses années. Nous partageons évidemment les conclusions de ce rapport.

Je voudrais rappeler que le Premier ministre, Dominique de Villepin, a souhaité que nous ayons une politique volontariste sur ces sujets.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Baratin !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. La France est bien placée puisque nous sommes un des tout premiers pays en ce qui concerne la réduction des émissions de tonnes de CO₂ par habitant, avec un taux inférieur de 40 % à la moyenne mondiale. L'engagement de la France dans le nucléaire y est pour beaucoup, vous le savez. Je rappelle aussi qu'elle a tenu à dire très clairement qu'elle respecterait les engagements qui ont été pris pour 2012 dans le cadre du protocole de Kyoto.

Pour autant, nous continuons évidemment à préparer l'avenir, et c'est la raison pour laquelle la France s'est engagée à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Du reste, à la demande de Nelly Olin et de François Loos, Christian de Boissieu a remis un rapport, il y a quelques semaines, dont les conclusions sont comparables à celles de M. Stern. Le Gouvernement poursuit ses efforts, dans le cadre d'une politique qui est volontariste en matière de réduction de consommation d'énergie mais également de production d'énergies alternatives. Ainsi, je rends hommage à votre assemblée d'avoir approuvé à l'unanimité la mise à disposition du flex-fioul, le cycle de l'éthanol permettant de réaliser 60 % d'économies sur le cycle du carbone.

Bien entendu, nous n'en resterons pas là. Il faut renforcer la coopération internationale pour inciter la Chine, l'Inde ou les États-Unis à se joindre aux efforts de l'Union européenne, de la France, de la Grande-Bretagne. Je rappelle qu'à la demande du Premier ministre, c'est la position que défendra la France dans quinze jours, à la conférence de Nairobi sur le climat. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

INCENDIE D'UN AUTOBUS À MARSEILLE

M. le président. La parole est à M. Frédéric Dutoit, pour le groupe des député-e-s communistes et républicains.

M. Frédéric Dutoit. Monsieur le Premier ministre, Mama Galledou est toujours entre la vie et la mort. Elle a été victime d'un acte ignoble, barbare, samedi soir à Marseille. Un acte que je condamne avec la plus grande fermeté. Les auteurs de ce délit doivent être sévèrement condamnés, à la hauteur de l'atrocité qu'ils ont commise.

M. Richard Cazenave. Ce n'est pas un délit, mais un crime !

M. Frédéric Dutoit. Aussi, monsieur Estrosi, arrêter et condamner les coupables, c'est bien ; éviter le drame, c'est mieux. (« Démago ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.) À l'instant où je m'adresse à vous, j'ai une pensée pour cette jeune étudiante, pour sa famille dont la dignité force le respect face à l'épreuve sans nom qu'elle traverse. Je pense à tous ces jeunes révoltés par cette haine qui leur est étrangère. Les habitants de ces quartiers n'en peuvent plus. Les citoyens de France sont légitimement excédés.

M. Richard Dell'Agnola. Il n'y a pas d'excuse !

M. Frédéric Dutoit. Oui, notre pays a besoin d'une police républicaine, qui, proche d'eux, assure la sécurité de tous ses citoyens, et non d'une politique qui stigmatise les jeunes des quartiers populaires (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*) dans une surenchère sécuritaire nauséabonde qui nourrit elle-même la violence.

M. Lucien Degauchy. Ce n'est pas à vous de nous donner des leçons !

M. Frédéric Dutoit. À Marseille, il manque 200 fonctionnaires de police.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Que fait Sarko ?

M. Frédéric Dutoit. À la régie des transports de Marseille, il manque plus de cinquante agents pour renforcer la présence humaine sur le réseau.

M. François Liberti. C'est la réalité !

M. Frédéric Dutoit. Oui, il faut décréter l'urgence sociale dans les quartiers populaires.

M. Guy Teissier. Récupération politique !

M. Frédéric Dutoit. Il faut dégager des moyens financiers et humains d'une ampleur exceptionnelle, dans un vaste plan de reconquête et de modernisation des services publics dans l'éducation, l'emploi, le logement, la santé et la police de proximité. Il faut investir dans la jeunesse, lui faire confiance et le lui dire, pour qu'elle retrouve foi en elle, foi dans son propre pays qui lui tourne trop souvent le dos et ne lui propose que des horizons bouchés et la précarité comme mode de vie. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Lucien Degauchy. Quel bla-bla !

M. Frédéric Dutoit. Il faut, monsieur le Premier ministre, contrairement à votre politique, engager le pays dans cette nouvelle direction. C'est une urgence républicaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains et sur plusieurs bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

M. Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire. Monsieur le député, tout comme vous, nous souhaitons des sanctions exemplaires. Mais ça n'est pas la politique que vous avez toujours soutenue, loin s'en faut ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. – Protestations sur plusieurs bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains et du groupe socialiste.*) Vous vous réclamez de la proximité, vous essayez d'assimiler toute la jeunesse aux problèmes de quelques-uns, mais ce que ne supportent plus les milliers d'habitants de nos quartiers, c'est qu'une minorité de caïds leur rende la vie impossible ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Patrick Roy. Vous avez eu cinq ans !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. N'essayez pas de faire croire qu'il y aurait eu une augmentation de la délinquance, quand, comme le rappelait le Premier ministre il y a quelques minutes, sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy et de Dominique de Villepin au ministère de l'intérieur, celle-ci a baissé de 9 % depuis 2002 (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*), alors qu'avec vous, elle avait augmenté de 14,8 %. (« Non ! Non ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Tels sont les chiffres, avec le même indicateur ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Mme Martine David. Mensonge !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. En mettant en place des groupements d'intervention régionaux, nous avons touché là où ça fait mal : nous avons commencé à démanteler les réseaux mafieux dans l'ensemble des cités, les trafics de drogue, de voitures, de cannabis, d'êtres humains, mettant en difficulté une toute petite minorité qui, je le répète, rend impossible la vie de milliers d'honnêtes citoyens de nos cités qui se lèvent tôt pour aller travailler.

Monsieur Dutoit, vous avez refusé de voter la loi de sécurité intérieure dans laquelle nous cherchions à compenser la suppression de 9 000 postes de policiers qui était la conséquence du passage aux 35 heures (*Exclamations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains*), la loi contre le terrorisme, la loi pour l'immigration choisie. Le Sénat a adopté en première lecture le projet de loi contre la délinquance des mineurs, qui associe, pour la première fois, prévention et lutte contre la délinquance dans cette classe d'âge.

M. Maxime Gremetz. Écoutez les évêques ! Écoutez Monseigneur Etchegarray !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. Ce texte viendra devant l'Assemblée nationale fin novembre. J'espère qu'alors vous voterez les dispositions que proposent le Premier ministre et le ministre de l'intérieur, pour démontrer votre volonté qu'enfin, là où la police fait son travail, de véritables sanctions s'appliquent à l'encontre des mineurs délinquants. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

BAISSE DU CHÔMAGE

M. le président. La parole est à M. Yves Censi, pour le groupe UMP.

M. Yves Censi. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, le chômage recule dans notre pays. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) Le chômage des jeunes a commencé à refluer, de même que le chômage de longue durée, qui recule de façon considérable. Oui, le chômage baisse, depuis maintenant plus d'un an, et il s'agit probablement du défi le plus important que les Françaises et les Français sont en train de relever. C'est une réalité tangible vécue par plus de 340 000 personnes, qui ont retrouvé le chemin du travail,...

M. Maxime Gremetz. Ce n'est pas le chômage qui recule, c'est l'emploi !

M. Yves Censi. ... et par autant de familles qui ont retrouvé le chemin de leurs ambitions.

Cela n'est pas le fruit du hasard. Cette baisse résulte de la mobilisation de tout votre gouvernement pour l'emploi de nos compatriotes qui est, pour reprendre les termes du Président de la République, « la priorité absolue que nous partageons tous ». L'efficacité du plan de cohésion sociale, la relance de l'apprentissage ou bien encore le développement des services à la personne, sont la marque de cette volonté.

M. Maxime Gremetz. Ah !

M. Guy Teissier. Eh oui, monsieur Gremetz ! Ça vous ennuie !

M. Yves Censi. Les contrats d'avenir et les contrats d'accompagnement vers l'emploi connaissent aujourd'hui un succès réel, tout comme le CNE, qui a répondu aux préoccupations des toutes petites entreprises.

M. Maxime Gremetz. Eh oui ! Les contrats machins !

M. Yves Censi. Nous avons eu confirmation, ce matin, que le chômage a reflué à son plus bas niveau depuis 2001. C'est un succès pour les Français, pour votre gouvernement et pour toute notre majorité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Aussi, monsieur le Premier ministre, pouvez-vous nous faire part de votre volonté, et bien sûr de sa traduction concrète, pour transformer ce succès en une victoire pour tous ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Dominique de Villepin, Premier ministre. Monsieur Censi, c'est vrai, l'emploi est la priorité absolue du Gouvernement, et, vous l'avez dit, nous avons des résultats : 30 000 chômeurs en moins au mois de septembre, 340 000 en moins en un an et demi ;...

M. Maxime Gremetz. Et combien d'intérimaires en plus ?

M. le Premier ministre. ... un taux de chômage qui est passé de 10,2 % à 8,8 %. Nous sommes sur la bonne voie. Mais nous ne nous satisfaisons pas de ce résultat. L'objectif est bien de passer sous la barre des deux millions de chômeurs, soit en dessous d'un taux de chômage de 8 % en 2007.

M. Maxime Gremetz. Avec des intérimaires ! Aucune perspective !

M. Guy Teissier. Gremetz, chut ! Au coin !

M. le Premier ministre. Notre politique est pragmatique. Avec Jean-Louis Borloo et Gérard Larcher, nous mobilisons tous les moyens en faveur de l'emploi marchand, de l'emploi aidé, de la modernisation du service public de l'emploi, d'une politique active dans le secteur des services à la personne et dans le domaine du logement, avec en même temps un engagement sans précédent, résolu, en faveur du désendettement de notre pays. C'est une grande première pour la France.

M. François Hollande. C'est une mystification dans les deux cas.

M. le Premier ministre. Pour consolider la baisse du chômage, nous voulons mieux accompagner le parcours professionnel de l'ensemble des Français, en particulier de ceux qui rencontrent le plus de difficultés. Il y a encore trop de femmes qui subissent des temps partiels ou qui travaillent en horaires décalés.

M. Maxime Gremetz. Qu'on leur impose !

M. le Premier ministre. La loi sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes a apporté une première réponse, mais nous devons aller plus loin. Il y a trop de jeunes qui passent d'un emploi à l'autre, sans trouver la stabilité nécessaire pour pouvoir construire leur vie.

M. Maxime Gremetz. Intérim ! Intérim !

M. Guy Teissier. Gremetz, chut !

M. le Premier ministre. Le service public de l'orientation et le développement de l'apprentissage facilitent désormais le choix et l'accès à l'emploi. Il y a encore trop de seniors qui sont écartés de l'emploi alors qu'ils voudraient continuer à travailler.

M. Maxime Gremetz. On les licencie !

M. Alain Néri. Et il y a trop de RMistes aussi !

M. le Premier ministre. Avec les partenaires sociaux, nous avons établi un plan d'action pour consolider l'emploi des seniors et faciliter leur embauche.

Pour aller plus loin, nous avons fait le choix du dialogue et de la concertation.

M. François Hollande. Le CPE !

M. le Premier ministre. Comme je m'y suis engagé, je réunirai au mois de décembre la conférence sur l'emploi et sur les revenus, avec les partenaires sociaux. Nous mettrons sur la table toutes les questions essentielles en matière d'emploi.

M. François Hollande. Ça ne restera qu'un débat !

M. le Premier ministre. Je souhaite que cette conférence permette d'élargir les réponses au sujet des préoccupations majeures que sont le SMIC et l'emploi peu qualifié, la prime pour l'emploi, la précarité et les inégalités salariales. De mémoire de dirigeant, je ne crois pas que l'ensemble de ces questions du revenu et de l'emploi aient fait l'objet d'un véritable débat sur la place publique. C'est une véritable innovation.

M. François Hollande. Ça en restera là !

Mme Martine David. Nous voilà rassurés, monsieur le Premier ministre !

M. le Premier ministre. En matière d'emploi, notre pays est capable d'apporter des solutions nouvelles, dans un esprit de dialogue. C'est le défi que nous devons, tous ensemble, relever tous les jours. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

DURÉE DU TRAVAIL DANS LES TRANSPORTS ROUTIERS

M. le président. La parole est à M. Serge Poignant, pour le groupe UMP.

M. Serge Poignant. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Monsieur le ministre, par décision du 18 octobre dernier, le Conseil d'État a annulé les articles 4 et 11 du décret du 31 mars 2005 relatif à la durée du travail dans les entreprises de transport routier de marchandises.

M. Maxime Gremetz. Heureusement !

M. Serge Poignant. Ce décret avait été pris en application de l'ordonnance du 12 novembre 2004 portant transposition des directives communautaires et modifiant le code du travail en matière d'aménagement du temps de travail dans le secteur des transports. Il aménageait très légitimement la réglementation en conciliant les garanties relatives aux durées maximales de travail et de repos des salariés avec les nécessités de gestion des entreprises de transport.

Est-il en effet besoin, mes chers collègues, de rappeler les difficultés d'application des 35 heures pour nos entreprises de transport routier ?

M. Maxime Gremetz. Oh !

M. Serge Poignant. De plus, le caractère rétroactif de la décision met en situation d'insécurité juridique ces entreprises qui ont de bonne foi appliqué les dispositions du décret de 2005. Aussi le groupe UMP, par l'intermédiaire de Michel Bouvard, a-t-il pris l'initiative de déposer un amendement au PLFSS...

M. Maxime Gremetz. Un cavalier !

M. Serge Poignant. ... afin de combler le vide juridique. Pour des raisons de procédure, cet amendement n'a malheureusement pas pu être retenu.

M. Maxime Gremetz. Heureusement !

M. Serge Poignant. Monsieur le ministre, des milliers d'entreprises, et donc des dizaines de milliers de salariés, sont concernés. Quelle initiative réglementaire, voire législative, comptez-vous prendre pour régler au plus vite cette situation résultant de l'annulation du décret de mars 2005, annulation qui n'a pas été prononcée pour des raisons de fond mais pour un vice de forme ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

M. Dominique Perben, *ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.* Vous avez raison de rappeler, monsieur Poignant, que le décret a été annulé pour des raisons de forme et non de fond : les choses doivent être claires.

Cela dit, cette annulation pose en effet un problème de sécurité juridique pour les entreprises de transport routier. Le décret visait, d'une part, à transposer deux directives, et d'autre part, à permettre le calcul du temps de travail hebdomadaire moyen sur une période de trois mois. Il offrait ainsi la souplesse nécessaire aux entreprises de ce secteur. Son annulation exige que nous redéfinissions au plus vite un cadre juridique. À cet effet, j'ai fait reprendre la concertation avec les professionnels et les organisations représentatives des salariés, pour que nous puissions rédiger un nouveau décret qui assure une sécurité juridique aux entreprises.

S'agissant des rémunérations, en particulier de celles qui sont dues à compter du mois de mars 2005, il ne semble pas que l'annulation du décret emporte des conséquences financières aussi graves qu'on pouvait le craindre puisque, conformément à un accord professionnel, le calcul des heures supplémentaires était établi mensuellement.

Pour autant, il faut agir vite et mettre au point, dans la concertation, un nouveau décret qui garantisse aux entreprises la sécurité juridique dont elles ont besoin : telle est bien mon intention. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Charles de Courson. Très bien !

EADS

M. le président. La parole est à M. Pierre Cohen, pour le groupe socialiste.

M. Pierre Cohen. Monsieur le Premier ministre, contrairement à ce que prétend votre ministre de l'économie et des finances, le plan de restructuration proposé par la direction d'EADS n'est ni réaliste ni crédible, car il obéit à une stratégie plus financière qu'industrielle.

Non, la crise n'est pas derrière nous. Malgré les prouesses techniques et technologiques, les menaces sont bien présentes pour tous les salariés des sites d'Airbus, en France comme en Europe, et les difficultés sont réelles pour tous les sous-traitants et les équipementiers. La commission d'enquête que les députés socialistes demandent permettrait d'évaluer le poids du management pendant la période où M. Forgeard était à la tête de l'entreprise, et ses conséquences dans la chaîne de décision et de production.

Aujourd'hui, le gouvernement français ne peut rester passif : ce serait coupable pour l'emploi, pour les entreprises et les territoires concernés.

Monsieur le Premier ministre, le gouvernement allemand envisage de soutenir activement Airbus. Au-delà de vos simples déclarations d'intention pour minimiser la crise, y êtes-vous prêt, l'État étant un actionnaire de référence d'EADS ? Tous les sous-traitants d'Airbus vont connaître des difficultés considérables. Allez-vous, monsieur le Premier ministre, mettre en œuvre un plan de soutien spécifique pour les aider à faire face aux décisions de la direction d'EADS ? Enfin, soutiendrez-vous toutes les initiatives envisageables, qu'il s'agisse d'avances remboursables, de financement de l'innovation ou de recherche duale, civile et militaire ? Merci de répondre à ces trois questions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Thierry Breton, *ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.* Comme vous le savez, monsieur Cohen, le projet d'A380 est essentiel pour la France et pour l'Europe. J'en veux pour preuve la présence du président-directeur général d'Airbus – qui est aussi désormais coprésident d'EADS, ce dont nous nous réjouissons – aux côtés du Président de la République lors de son déplacement en Chine, il y a quelques jours. Comme vous le savez aussi, un contrat très important a été signé à cette occasion, concernant la commande de 150 appareils A320.

M. Jean-Pierre Brard. Heureusement que les Chinois sont là !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. La Chine, je le rappelle, est l'un des plus gros marchés du monde. En 1995, elle ne possédait que 29 avions Airbus, contre 300 aujourd'hui, auxquels il faut ajouter les 150 évoqués.

Plusieurs députés socialistes. Et la question ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. C'est là, évidemment, une excellente nouvelle pour l'entreprise, mais aussi pour l'emploi et les sous-traitants...

M. Henri Emmanuelli. Pas du tout !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... puisque toutes les pièces seront fabriquées dans les usines européennes, et en particulier dans celle de Toulouse.

Quoi qu'il arrive, Airbus est et restera un grand succès européen.

M. Henri Emmanuelli. Mais qu'est-ce que vous racontez ? Répondez aux trois questions qui vous ont été posées !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Il est vrai que l'entreprise a connu des problèmes : nous en avons souvent parlé dans cet hémicycle. L'appareil A380, plus grand porteur au monde, a nécessité des ajustements ; personne ne l'a nié.

Désormais, ces problèmes sont sur la table, et un projet de restructuration a été discuté avec les uns et les autres.

M. Jean-Pierre Brard. Ces propos sont bien embrouillés !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je le répète : le Gouvernement fait toute confiance au président-directeur général d'Airbus, Louis Gallois, pour mener à bien ce projet qui a été approuvé par tous les actionnaires,...

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Que faites-vous pour les salariés ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... et qui permettra à Airbus de rester le premier constructeur aéronautique du monde. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Henri Emmanuelli. Vous n'avez répondu à aucune des questions !

LOI DE FINANCEMENT
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2007

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Door, pour le groupe UMP.

M. Jean-Pierre Door. Monsieur le ministre de la santé et des solidarités, à l'issue des questions au Gouvernement, nous allons voter un texte extrêmement important pour l'avenir de nos comptes sociaux : le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2007.

Celui-ci marque une étape importante dans le redressement des comptes, et en particulier de ceux de l'assurance maladie. Les objectifs sont ambitieux mais réalistes, compte tenu de la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la santé autour de la réforme : un déficit du régime général ramené à 8 milliards d'euros et celui de l'assurance maladie sous la barre des 4 milliards d'euros ; un redressement important qui confirme le succès de la réforme de 2004, acquis incontestable de cette législature.

Je me réjouis, monsieur le ministre, que vous ayez entendu l'appel d'un grand nombre de parlementaires concernant le taux de progression de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie pour les soins de ville, dont nous avons estimé qu'il ne permettait pas de répondre aux nouveaux besoins de soins qui s'expriment dans certains domaines.

Alors que nous allons voter ce texte important, pourriez-vous nous apporter un certain nombre de précisions sur les mesures phares qui sont à même d'amplifier la dynamique engagée pour assurer l'avenir de notre système d'assurance maladie ? Plus précisément, dans quelle mesure les assurés bénéficieront-ils de l'augmentation de l'ONDAM pour 2007 ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, ministre de la santé et des solidarités. Monsieur le député, le vote du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 est conforme à la feuille de route tracée par la réforme de 2004 : rétablir l'équilibre des comptes tout en poursuivant l'amélioration de notre système de soins.

Nous avons en effet relevé l'ONDAM « soins de ville », sans toucher aux objectifs que nous avons fixés ...

M. Maxime Gremetz. Et les hôpitaux ?

M. le ministre de la santé et des solidarités. ... de 2005 à la fin de 2007, le déficit de l'assurance maladie sera ainsi passé de 16 milliards d'euros à moins de 4 milliards d'euros. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Maxime Gremetz. Vous mentez !

M. le ministre de la santé et des solidarités. Grâce à l'action et au vote de votre assemblée, le déficit aura donc été divisé par quatre en moins de trois ans.

Le vote de ce PLFSS nous permet aussi de continuer à améliorer notre système de soins. Après la prise en charge de l'ostéodensitométrie, qui concerne trois millions de personnes dans notre pays, et une meilleure prise en charge des soins dentaires pour les enfants dès cette année, celle des 250 000 personnes souffrant de diabète sera aussi améliorée dès l'an prochain.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Remboursez les médicaments !

M. le ministre de la santé et des solidarités. Grâce à la prévention, des actes dramatiques, tels que les amputations, pourront ainsi être évités.

Je me suis rendu ce week-end à l'île de la Réunion, qui connaît elle aussi le problème du diabète ...

M. Maxime Gremetz. Et le CHU d'Amiens ?

M. le ministre de la santé et des solidarités. ... chaque année, 138 personnes en moyenne doivent subir une amputation, faute d'une prise en charge des actes de prévention, ce qui sera possible à partir de 2007.

En outre, une nouvelle autorisation sera délivrée pour des médicaments qui, jusqu'à présent, n'étaient pas remboursés : c'est là une réelle avancée pour les familles, notamment celles qui comptent un enfant atteint d'une maladie rare.

Enfin, l'objectif de dépenses de l'assurance maladie permettra la prise en charge du dépistage de l'hémochromatose. Cette mesure était elle aussi attendue depuis des années.

M. Maxime Gremetz. Et les maladies liées à l'amiante ?

M. le ministre de la santé et des solidarités. Comme vous le voyez, le Gouvernement est au rendez-vous pour les assurés sociaux, comme il le sera pour les infirmières, les sages-femmes et les médecins,...

Mme Martine David. Quel bla-bla !

M. le ministre de la santé et des solidarités. ... auxquels il donnera des moyens afin que la négociation conventionnelle porte ses fruits.

Réduire les déficits et améliorer notre système de soins : voilà le double objectif que votre vote permettra de mieux atteindre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Maxime Gremetz. Et la médecine scolaire ? (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. Monsieur Gremetz, calmez-vous !

DIALOGUE SOCIAL

M. le président. La parole est à Mme Arlette Grosskost, pour le groupe UMP.

Mme Arlette Grosskost. Monsieur le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, c'est avec beaucoup de satisfaction que nous enregistrons une nouvelle baisse significative du taux de chômage, laquelle est, sans nul doute, l'une des conséquences positives du traitement social du chômage, fruit de la politique engagée au cours de cette législature. En effet, comme l'a rappelé M. le Premier ministre, de nombreuses initiatives ont été prises en ce sens, qui ont profité aussi bien aux seniors qu'aux jeunes à la recherche d'un premier emploi.

Certes, le traitement social du chômage est une nécessité. Pour autant, afin d'optimiser le marché du travail, il apparaît indispensable de favoriser également une autre approche que celle de l'intervention de l'État. Ainsi, l'expérience de pays étrangers démontre qu'un dialogue social de qualité favorise de meilleures performances économiques, et donc de meilleurs résultats pour la création d'emplois.

Une avancée notable est proposée dans cette optique par le Gouvernement avec l'annonce du projet de loi de modernisation du dialogue social. Ce projet semble rassembler les opinions dans toute leur diversité, puisqu'il satisfait a priori le patronat comme les syndicats, notamment en ce qui concerne la concertation préalable des partenaires sociaux avant tout projet de réforme portant sur le dialogue social, les relations individuelles et collectives du travail, l'emploi et la formation professionnelle.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous décliner les grandes lignes de ce principe de concertation obligatoire, ainsi que le calendrier envisagé pour sa mise en œuvre ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur divers bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Comme le disait le Premier ministre, s'agissant de la lutte contre le chômage, la route est encore longue et il nous faudra poursuivre les efforts.

M. Jean-Pierre Brard. Voilà une formule qui sent son Raffarin !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Le traitement social du chômage n'est pas la seule voie possible : ce sont par exemple plus de 200 000 emplois qui ont été créés dans le secteur marchand, grâce notamment aux petites et moyennes entreprises. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Le contrat nouvelles embauches a joué tout son rôle, en permettant la création d'une part significative de ces emplois. (*Mêmes mouvements.*) Nous continuerons à nous mobiliser en faveur de ces jeunes qui, dans certains quartiers, sont désespérément sans emploi.

Concernant le dialogue social, trois dates sont à retenir : le 12 décembre 2005, le Premier ministre a confié à Dominique-Jean Chertier la rédaction d'un rapport sur la modernisation du dialogue social ; le 10 octobre dernier, le Président de la République a fixé un principe devant le Conseil économique et social : aucune réforme du code du travail ne sera envisagée sans que les partenaires sociaux ne puissent engager une négociation interprofessionnelle ; le 6 novembre prochain, enfin, devant la commission nationale de la négociation collective, nous présenterons un avant-projet issu d'une longue et large concertation menée par le Premier ministre, Jean-Louis Borloo et moi-même, avec les partenaires sociaux, mais également avec tous les acteurs du dialogue social, et notamment les régions, désormais en charge de la formation professionnelle.

Un principe : aucun projet de réforme ne sera décidé sans une saisine préalable des partenaires sociaux, qui nous diront s'ils souhaitent engager une négociation interprofessionnelle et dans quel délai.

M. Jean-Pierre Brard. Gérard Larcher, c'est Guillaume Tell sans la pomme !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Après négociation devant la Commission nationale de la négociation collective et accord, un avant-projet sera élaboré, puis le texte sera soumis à la représentation nationale, car la primauté restera à la démocratie politique. Voilà pour cette modification du dialogue social, vouée à faire évoluer en profondeur les rapports sociaux dans notre pays. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

PROCÉDURE DISCIPLINAIRE À L'ENCONTRE D'UN INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE

M. le président. La parole est à M. Serge Janquin.

M. Serge Janquin. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean Glavany. Où est-il ?

M. Serge Janquin. Notre maître Jean Fourastié, nous a appris que l'âge d'or de l'humanité n'a jamais existé. Il n'y a pas d'avantage eu d'âge d'or de l'éducation nationale. Ce mythe que vous développez et la manière dont vous caricaturez les pratiques des enseignants cachent mal une volonté de mise au pas.

La question de l'apprentissage de la lecture est complexe : elle exige compétence et expérience, elle demande des nuances et de l'à-propos, sûrement pas d'être traitée par voie d'autorité.

Pierre Frackowiak, inspecteur de l'éducation nationale à Douai, fait l'objet d'une procédure disciplinaire. Il a toujours fait application des textes mais, responsable syndical, citoyen engagé, il prétend pouvoir conserver sa liberté d'appréciation par rapport aux discours médiatiques, fussent-ils ceux d'un ministre, qui ne valent pas programme officiel.

La question n'est donc pas celle du respect des textes, comme vous l'écrit fort justement Jacques Vernier, maire de Douai. La question est bien celle de nos libertés publiques, la liberté d'un responsable syndical, la liberté d'un citoyen engagé.

Ce pays, monsieur le ministre, c'est celui de Voltaire et de Gavroche, c'est celui de Beaumarchais et de Coluche. Voudriez-vous échanger son expression parfois frondeuse contre le « politiquement correct » que vous n'y arriveriez pas.

Ce serait tellement facile de gouverner l'éducation nationale sans les syndicats, bien plus facile encore s'il n'y avait pas les enseignants, et si formidable de gouverner la France s'il n'y avait pas le peuple ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy Geoffroy. C'est de la caricature !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

M. François Goulard, ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche. Votre réaction, monsieur Janquin, est pour le moins étonnante. Nous avons enfin un ministre de l'éducation nationale, Gilles de Robien, qui, avec courage et lucidité, a entrepris de s'attaquer à un des problèmes majeurs de notre éducation nationale, le fait que 15 % des élèves qui accèdent à la sixième ne maîtrisent ni la lecture ni l'écriture.

Dès lors, et c'est son devoir le plus absolu, le ministre a, dans l'intérêt des élèves, entendu prôner des méthodes d'apprentissage qui ont fait leurs preuves. Il a, à cet effet, pris au début de cette année un arrêté et une circulaire, et il est normal qu'il veille à leur application : c'est l'État de droit, c'est la République !

Il se trouve, monsieur le député, qu'un inspecteur de l'éducation nationale a cru bon de déclarer dans la presse qu'il n'était pas en phase avec les directives qu'il est précisément chargé d'appliquer. Dès lors, dans le respect du droit, une procédure de sanction a été engagée, à la suite de quoi l'inspecteur en question a exprimé publiquement ses regrets et protesté de sa loyauté. Le ministre en a pris acte.

Monsieur le député, je crois savoir que vous êtes attaché à ce que notre éducation soit nationale. Pour cela, il faut des règles qui s'appliquent à l'échelle nationale et il faut veiller à leur respect. Le respect des règles n'est-il pas d'ailleurs l'une des missions fondamentales de notre éducation ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

PÔLES D'EXCELLENCE RURALE

M. le président. La parole est à M. Jean Auclair.

M. Jean Auclair. Ma question s'adresse au ministre délégué à l'aménagement du territoire.

Depuis bien longtemps, les députés des circonscriptions rurales attendaient un signe fort de l'État. Ils ont repris espoir avec Nicolas Sarkozy, ministre d'État, chargé entre autres de l'aménagement du territoire. (*Protestations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains et du groupe socialiste.*) En effet, Nicolas Sarkozy, bien conscient des problèmes du monde rural, a voulu répondre à leurs attentes, trop souvent ignorées par les socialistes.

C'est pour soutenir les dynamiques d'initiative rurale et encourager l'innovation que vous avez lancé les pôles d'excellence rurale. Le premier appel à projets a été un vif succès, puisque 176 projets ont été labellisés par le Gouvernement.

M. Christian Bataille. Ils sont nuls et sans intérêt !

M. Jean Auclair. Le second appel à projets vient de s'achever et, une fois encore, vous devez faire face à un afflux massif de dossiers. Il était prévu de labelliser et de soutenir 300 projets au total, ce qui ne laisserait que 124 dossiers à labelliser au titre de ce second appel. Les députés, élus comme moi dans des circonscriptions très rurales où ces pôles constituent une véritable chance en termes d'emploi et de dynamisme, s'inquiètent légitimement du sort des dossiers déposés.

Ma question est donc la suivante : envisagez-vous une application stricte de l'objectif de 300 pôles d'excellence rurale fixé initialement, ce qui, au vu de l'enthousiasme et des fortes attentes du monde rural conduirait à casser la dynamique que vous avez su créer, sous la haute autorité de Nicolas Sarkozy (*Exclamations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains et du groupe socialiste*), ou allez-vous augmenter le nombre de ces pôles ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

M. Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire. Vous avez raison, monsieur Auclair, l'objectif poursuivi par le Gouvernement avec les pôles d'excellence rurale était de reconnaître le talent, la compétence, le savoir-faire, le bon sens et l'intelligence des hommes et des femmes

du monde rural qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le patrimoine, les énergies renouvelables, l'innovation industrielle et bien d'autre encore, où il fallait décloisonner l'action des collectivités locales, de nos artisans, de nos commerçants et de nos petits chefs d'entreprise. C'est ce que nous avons fait en labellisant 176 pôles d'excellence rurale au mois de juin dernier. 120 millions d'euros ont été mobilisés, qui sont en train de générer 600 millions d'investissement et déboucheront à terme sur la création de près de 25 000 emplois.

Il nous reste, par rapport aux engagements que nous avons pris, 120 pôles à labelliser avant la fin de l'année. Il se trouve que nous avons reçu 418 candidatures, parmi lesquelles, comme je l'ai indiqué au Premier ministre, bien plus de 120 dossiers méritent d'être étudiés avec attention. Dominique de Villepin fera donc, dans les prochains jours un effort d'ouverture important pour que le nombre de pôles à sélectionner soit augmenté et que les moyens soient au rendez-vous.

Nous avons voulu lutter contre la fracture territoriale entre la ville et le monde rural. Là où d'autres ont, pendant des années, fait en sorte que les citoyens des villes et des campagnes s'affrontent, nous avons, conscients de la valeur du monde rural, fait le choix de lui offrir justice et équité.

DÉREMBOURSEMENT ET PRIX DES MÉDICAMENTS

M. le président. La parole est à M. Denis Jacquat.

M. Denis Jacquat. Ma question s'adresse au ministre de la santé et des solidarités.

À la suite de l'avis rendu par la Haute Autorité de santé la semaine dernière, vous avez décidé la diminution de 35 % à 15 % pendant un an de la prise en charge de 41 médicaments au service médical rendu insuffisant. Vous avez parallèlement décidé de maintenir le remboursement 48 médicaments – des vasodilatateurs, pour l'essentiel – à hauteur de 35 %, faute d'autre choix thérapeutique.

Cette troisième vague de mesures s'inscrit dans le cadre du redressement des comptes sociaux engagés avec la réforme de l'assurance maladie de 2004. Dans le même temps, et face à l'augmentation très forte du prix de certains médicaments, vous avez annoncé l'ouverture de négociations sur les prix avec les laboratoires pharmaceutiques.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous expliquer les raisons qui ont motivé vos décisions et quelles économies vous attendez de ces mesures ? Pourriez-vous également nous préciser le calendrier des objectifs que vous vous êtes fixés avec les industriels du médicament ? Beaucoup de Français qui subissent les hausses du prix de certains médicaments attendent vos réponses. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, ministre de la santé et des solidarités. J'ai fait, c'est vrai, le choix de ne pas suivre l'avis de la Haute Autorité de santé. Sa mission est de rendre des avis scientifiques et elle a jugé insuffisant à ce titre le service médical rendu par 89 médicaments. Mais pour les vasodilatateurs il n'existe pas d'autre solution thérapeutique et leur déremboursement aurait donc pesé directement sur les patients. J'ai fait un autre choix, celui de maintenir leur remboursement, mais de demander aux laboratoires pharmaceutiques de diminuer leur prix.

Pour les 41 autres médicaments, il existe en revanche d'autres solutions thérapeutiques, remboursées par l'assurance maladie. J'ai donc pris la décision de baisser leur taux de remboursement à 15 % en même temps que leur prix, et ce pendant un an. Je suis en effet persuadé que cela nous laissera le temps de développer une véritable pédagogie. Le médecin et le patient devront choisir ensemble, soit de garder le médicament auquel ils sont habitués, mais au prix d'un effort financier, soit d'opter pour un médicament remboursé.

Vous avez parlé d'économies. Il faut être prudent. J'ai voulu tirer toutes les leçons de la deuxième vague de déremboursements, car nous avons constaté que le prix des médicaments déremboursés avait explosé, ce qui est incompréhensible et inadmissible aux yeux des patients. La vérité, c'est que nous n'avons pas aujourd'hui la possibilité de réguler le prix des médicaments qui ne sont plus remboursés. J'ai donc demandé à l'ensemble de l'industrie pharmaceutique de parvenir par voie conventionnelle à un accord d'ici à la fin janvier 2007. Si tel n'est pas le cas, nous prendrons nos responsabilités, car il est nécessaire que chacun ait la lisibilité nécessaire.

N'oublions pas que, chaque année, de nouveaux médicaments innovants sont remboursés pour un montant de un milliard d'euros – c'est notamment le cas des nouveaux traitements contre la polyarthrite rhumatoïde, si douloureuse pour les personnes âgées, dont le coût s'élève à 1 375 euros par mois. C'est la fierté de notre système de soins que de pouvoir les rembourser intégralement.

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures vingt-cinq, sous la présidence de M. Maurice Leroy.)

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE LEROY,

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2007

Explications de vote et vote sur l'ensemble d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote, par scrutin public, sur l'ensemble du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2007.

La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, ministre de la santé et des solidarités. Monsieur le président, monsieur le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, mesdames et messieurs les députés, Philippe Bas et moi-même sommes

heureux que l'Assemblée nationale procède aujourd'hui au vote solennel du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Les discussions ont été riches et nous pouvons nous en féliciter. Je me réjouis aussi de voir que ce débat a laissé la polémique de côté, permettant à chacun d'aller au bout de ses questions et d'affirmer ses convictions. Les réformes et l'ensemble de notre protection sociale se trouvent ainsi consolidés.

Le PLFSS 2007 souligne le bilan de notre législature en matière de réformes.

L'indispensable réforme des retraites, tout d'abord, que notre majorité a eu la responsabilité et le courage d'adopter, avec la loi d'août 2003. La réforme de l'assurance maladie, ensuite, avec la loi du 13 août 2004, qui, grâce à l'amélioration de la gestion et de l'organisation de notre système de soins, en assure la pérennité, tout en lui permettant de relever les défis de demain comme le vieillissement. La dimension solidaire de notre sécurité sociale a également été renforcée durant cette législature, avec la création de la PAJE, l'aide à l'acquisition d'une complémentaire de santé, la loi sur la dépendance du 30 juin 2004 et la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Par ailleurs, le pilotage financier et la gouvernance de la sécurité sociale ont été renouvelés et renforcés avec la loi organique du 2 août 2005.

Ce PLFSS se situe dans la droite ligne de ces avancées. Il marquera une nouvelle étape dans la réduction du déficit, ramené à 8 milliards d'euros, grâce notamment au redressement de la branche maladie, dont le déficit, de 3,9 milliards d'euros en 2007, a été divisé par quatre en trois ans.

Vous avez souhaité améliorer ce texte, notamment sur deux points : les conditions de fonctionnement de notre système de sécurité sociale et la préparation des défis de demain.

Tout d'abord, concernant la médecine de ville, vous avez souhaité procéder à un relèvement de l'ONDAM, grâce à l'harmonisation des modes de versement des contributions sociales sur les revenus des placements. Cette hausse va permettre une meilleure prise en charge des assurés avec, par exemple, la couverture de la prévention du pied du diabétique ou le dépistage de l'hémochromatose. Elle doit également nous permettre de dégager des marges de discussion pour la négociation collective entre l'assurance maladie et les professionnels de santé – je pense en particulier aux infirmiers, aux sages-femmes et aux médecins.

La réforme de l'hôpital doit être poursuivie jusqu'à son terme. Grâce à ce PLFSS, nous avons la possibilité de faire progresser les moyens consacrés à l'hospitalisation de plus de deux milliards d'euros, soit une hausse de 3,5 %. Pour mieux connaître l'évolution des dépenses des établissements publics et privés, vous avez souhaité inscrire dans la loi la création d'un observatoire économique de l'hospitalisation publique et privée. Cette disposition permettra de répondre à la demande d'approfondissement et de partage des informations économiques du secteur hospitalier. Vous avez également souhaité préparer la tarification à l'activité en soins de suite et de réadaptation et en psychiatrie, en permettant d'expérimenter dès 2007 de nouvelles formes de financement pour ces secteurs.

Ce PLFSS nous permet aussi de régler la question du statut des praticiens à diplôme hors Union européenne. Alors que le sujet était resté en suspens durant de trop

longues années, le Gouvernement a voulu adapter la procédure relative à leur autorisation d'exercice. Cela nous permettra de mieux prendre en compte l'expérience acquise depuis de nombreuses années par les praticiens recrutés dans les établissements publics de santé avant juin 2004, tout en s'inscrivant dans une politique de réforme plus globale des formations proposées aux étudiants étrangers, dans le cadre, notamment, des projets de coopération avec les pays en développement.

Dans le domaine de l'amélioration du fonctionnement de nos organismes de sécurité sociale, nous avons fait le choix de renforcer notre action de lutte contre la fraude. Le débat parlementaire a été l'occasion d'échanges sur ce sujet, et je tiens à répéter qu'aucun abus, aucune fraude, aussi minimes soient-ils, ne doivent et ne peuvent être tolérés. Il ne s'agit pas de stigmatiser certains, mais de vérifier que personne ne met en cause, par son manque de responsabilité, un système de solidarité dont nous sommes tous garants. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Enfin, je souligne la pertinence des amendements présentés par M. le président Dubernard, M. Morange et M. Door, renforçant les efforts de mutualisation au sein des caisses de sécurité sociale et créant un répertoire national unique des organismes de sécurité sociale. Il s'agit là de recommandations de la MECSS, répondant à un souci d'efficacité et de simplification des procédures des caisses.

Nous avons voulu continuer à relever les défis de demain en privilégiant l'innovation thérapeutique. Nous avons choisi de favoriser les médicaments innovants rendant un véritable service médical aux patients. C'est ainsi que nous admettons chaque année au remboursement, pour un milliard d'euros de plus, des médicaments permettant de mieux soigner des affections comme le cancer. Le PLFSS pour 2007 prévoit notamment de faciliter l'accès aux médicaments des patients atteints de maladies rares. Mais, pour cela, encore faut-il que des molécules innovantes soient développées. C'est pourquoi je compte poursuivre notre réflexion sur le droit de propriété intellectuelle, nécessaire à l'innovation. Après une phase d'échanges avec le CEPS – le comité économique des produits de santé –, nous pourrions bientôt proposer une solution satisfaisante avec l'industrie pharmaceutique.

Enfin, vous avez souligné votre attachement à la politique conventionnelle, préoccupation constante du Gouvernement, en adoptant notamment un amendement de la commission des affaires sociales relatif à la régulation des autorisations temporaires d'utilisation.

Nous voulons aussi relever le défi de la démographie médicale. Les discussions sur ce PLFSS témoignent de notre volonté commune d'assurer un égal accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Vous avez ainsi adopté deux amendements allant dans ce sens : l'un, à l'initiative de M. Lemoine, et repris par le Gouvernement, permet aux conseils généraux et régionaux de proposer des bourses aux étudiants qui s'installent sur leurs territoires ; l'autre permet aux hôpitaux locaux de recourir à des médecins libéraux lorsqu'ils éprouvent des difficultés de recrutement.

Nous voulons également – et Philippe Bas s'y consacre tout particulièrement – poursuivre une politique familiale ambitieuse, à même de nous placer au premier rang des pays européens. Vous avez ainsi souhaité que l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant soit perçue dès le jour de la naissance. Nous avons aussi prévu le partage des allocations familiales en cas de résidence alternée, la mise

en place d'un prêt avenir jeunes à taux zéro pour les jeunes qui entrent dans la vie active, un congé de soutien familial pour les aidants familiaux de personnes âgées et handicapées très dépendantes. Les engagements pris dans le cadre de la conférence de la famille sont ainsi concrétisés pour renforcer la solidarité entre les générations.

Pour la deuxième année consécutive, l'augmentation des crédits de l'assurance maladie pour les personnes âgées est de 13 %, soit 650 millions d'euros supplémentaires. Pour les personnes handicapées, la hausse est de 5,5 %, soit 385 millions d'euros supplémentaires. Au total, les moyens consacrés au secteur médico-social permettront en 2007 l'embauche de 20 000 personnes, en plus des départs à la retraite.

Nous nous sommes par ailleurs donné les moyens de relever le défi des risques sanitaires majeurs, en créant le fonds de prévention des risques sanitaires exceptionnels, qui permettra par exemple de financer le plan de lutte contre la pandémie grippale d'origine aviaire.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, ce projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 s'inscrit dans la continuité des réformes structurelles qui ont réussi le pari de conserver les principes républicains de notre protection sociale tout en la modernisant. Nous pouvons nous en féliciter,...

M. Jean Glavany. C'est cela ! Félicitez-vous !

M. le ministre de la santé et des solidarités. ... tout comme de la qualité de nos échanges, qui ont contribué à améliorer encore le texte.

Je veux cependant que nous ayons en tête, les uns et les autres, un principe essentiel de l'action publique : les mesures dont nous avons débattu ne sont pas encore derrière nous. Au-delà même de leur examen par le Sénat, il nous reste à les faire entrer le plus rapidement possible dans le quotidien des Français. C'est ainsi que nous assurerons l'avenir de notre protection sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.* – *M. Jean Dionis du Séjour applaudit également.*)

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est d'abord à M. Jean-Marie Le Guen, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Marie Le Guen. La discussion du PLFSS pour 2007 n'aura pas vraiment permis d'améliorer un texte qui ouvrait lui-même bien peu d'espoirs à notre protection sociale. Les chiffres sont là, et tous les tours de passe-passe ne pourront nous faire oublier le niveau du déficit et de la dette sociale ni la réalité des perspectives de financement de la protection sociale. Vous nous répétez à l'envi, monsieur le ministre, que le déficit du régime général de l'assurance maladie a diminué. C'est sans doute vrai si on le compare aux abysses atteints par votre prédécesseur. Reste que la sécurité sociale connaîtra, pour la cinquième année consécutive, un déficit supérieur à 10 milliards d'euros. Il semble que vous ne puissiez pas faire moins pour nos finances sociales !

Dès lors, il appartiendra à ceux qui auront la responsabilité de gouverner la France à partir de 2007 de trouver les 27 milliards d'euros nécessaires pour boucler les comptes sociaux de l'année et combler le passif de 2006 et celui de 2005. À l'horizon 2009, ce chiffre sera même 40 milliards d'euros, selon l'hypothèse la plus optimiste de la Cour des comptes !

Cette situation financière n'est pourtant pas l'effet d'une générosité abusive. Notre politique familiale laisse en effet toujours de côté 2 millions d'enfants pauvres, ainsi que ce million d'enfants qui auraient dû, selon M. Raffarin, pouvoir bénéficier d'une couverture universelle, et qui ne l'ont toujours pas.

Vous laissez également de côté la question des retraites. Celui-là même qui fut à l'origine de la prétendue réforme de 2002 est le premier, aujourd'hui, à en dénoncer les insuffisances. La réforme Fillon est en effet en pleine débâcle : le déficit de l'assurance vieillesse se creuse à un rythme beaucoup plus élevé que prévu. Pourquoi ? Parce que les Français n'ont pas confiance dans cette réforme et essaient, dans la mesure du possible, de profiter au maximum de leurs droits. Pendant ce temps, l'État ne fait pas son devoir : il abandonne le fonds de réserve pour les retraites, levier sur lequel devait pourtant s'appuyer la puissance publique pour assurer la pérennisation de nos régimes par répartition et faire en sorte que les petites pensions soient versées. Le Gouvernement laisse ainsi aux seuls assurés sociaux la responsabilité de procéder aux ajustements nécessaires.

Quant à l'accès aux soins, l'actualité nous rappelle à quel point il est rendu plus difficile, que ce soit pour des raisons financières, avec la généralisation des dépassements, ou géographiques. À cet égard, les élus locaux que sont beaucoup d'entre nous ne peuvent se contenter de votre promesse que les collectivités locales pourront financer des bourses pour les étudiants en médecine, quand l'urgence commande d'avoir une offre sanitaire de premier secours infiniment plus dynamique que celle que vous mettez en place ! Des pratiques d'exclusion sociale se développent au sein même de l'exercice médical, comme on le voit quand des patients bénéficiant de la CMU ou de l'aide médicale d'État sont exclus des consultations médicales.

Tout cela laisse un goût amer. Au-delà des cavaliers budgétaires, notamment au sujet de l'hôtellerie-restauration – bien évidemment, le Conseil constitutionnel devra se prononcer sur votre tentative de retour en arrière –, je souhaite insister sur le vote symbolique de ces 200 millions d'euros en plus pour l'ONDAM de ville. Pour avoir été saisis par un syndicat médical, nous savons tous, ici, de quel marchandage il résulte. On vous demandait 500 millions, vous en avez donné 200 millions. Est-ce avec cette somme que l'on pourra répondre aux demandes corporatistes d'une partie du corps médical, s'il est jugé légitime d'y répondre ? Je n'en sais rien. Mais que l'on ne nous fasse pas croire que l'on résoudra ainsi le problème des affections longue durée, et notamment du diabète, ou celui de l'accès aux soins ! C'est manquer de responsabilité et de considération pour les personnes concernées. Nous devons juger durement ce type de comportement.

Dès le mois de juin prochain, mes chers collègues, vous verrez le comité d'alerte se saisir du dépassement des dépenses d'assurance maladie, qui interviendra inmanquablement, quelle que soit la volonté du législateur. Pour toutes ces raisons, nous refusons de voter ce texte, et nous saisissons le Conseil constitutionnel si, par malheur, nos collègues de la majorité persèverent dans l'erreur ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Prével, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Jean-Luc Prével. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, nous allons donc, dans quelques instants, nous prononcer sur la loi de financement de la

sécurité sociale, qui prévoit de consacrer la somme considérable de 402 milliards d'euros au financement des retraites du régime général, de notre politique familiale et de notre politique de santé.

Le contexte, cette année, est bien particulier : un quinquennat s'achève, au cours duquel le Gouvernement et l'UMP ont eu les pleins pouvoirs. Qu'en ont-ils fait ? Après la réforme des retraites en 2003 et celle de l'assurance maladie en 2004, il nous avait été annoncé que l'équilibre serait atteint en 2007. Nous en sommes loin, hélas !

M. Lucien Degauchy. La politique des socialistes était-elle meilleure ?

M. Jean-Luc Prével. Si le déficit 2006 a un peu diminué, c'est surtout en raison de recettes nouvelles – de l'ordre de 4,5 milliards, dont 2,1 grâce au prélèvement exceptionnel sur les intérêts des plans d'épargne logement – et à la légère diminution des dépenses de l'assurance maladie, qui concerne principalement les indemnités journalières. Le déficit atteindra au minimum 10,7 milliards en 2007, soit 8 milliards pour les quatre branches, auxquels il convient d'ajouter 0,6 milliard pour le FSV et 2,1 pour le FFIPSA. Comment sera-t-il financé ? Lors de la réforme de l'assurance maladie, les déficits de 2002 à 2006 ont été confiés à la CADES, c'est-à-dire financés par nos enfants. Mais rien n'a été prévu pour 2007.

Le déficit devrait être financé par l'emprunt. Vous avez d'ailleurs prévu une ligne de trésorerie de 28 milliards d'euros pour le régime général. Ce montant est-il raisonnable ?

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Non !

M. Jean-Luc Prével. Le FFIPSA présente un déficit cumulé de près de 7 milliards parce que l'État n'assure plus la subvention d'équilibre. Ne pourrait-il pas au moins prendre à sa charge les intérêts de l'emprunt nécessaire pour assurer les prestations agricoles, y compris l'annonce, par ailleurs bienvenue, qui vient d'être faite concernant les petites retraites ?

L'État n'honore pas ses dettes. Il doit 5 milliards à la protection sociale, ne compense pas les 2,6 milliards d'exonérations de cotisations qu'il décide et demande en plus, dans l'article 21, de ne pas compenser de nouvelles exonérations. Est-ce sérieux ?

Les prévisions seront-elles tenues ? L'objectif des dépenses d'assurance maladie sera probablement dépassé. L'ONDAM n'est toujours pas établi sur des bases médicales. Certes, il a été abondé de 200 millions, mais il demeure très volontariste – pour ne pas dire irréaliste. Alors que son augmentation a été fixée à 0,9 % en 2006, il sera dépassé de 700 millions, malgré une forte baisse des indemnités journalières et les mesures de maîtrise comptable prises en septembre – baisse du tarif des cliniques de 3 %, gel de crédits hospitaliers et mesures concernant le médicament. La diminution des indemnités journalières se ralentit depuis quelques semaines. Elle sera certainement moindre en 2007. Surtout, certaines mesures sont très attendues : l'équivalence du tarif des consultations pour les généralistes et les spécialistes – puisque la médecine générale est devenue une spécialité –, la deuxième phase de la CCAM technique, la mise en œuvre de la CCAM clinique, le secteur optionnel... Les professions paramédicales, notamment les infirmières, attendent la prise en compte de leur niveau d'étude dans le cadre du LMD, la revalorisation des soins infirmiers et celle des frais de déplacement.

Les établissements connaissent presque tous des difficultés financières sérieuses : les cliniques, après la baisse de 3 % des tarifs, et les hôpitaux, dont le besoin de financement s'élève à 800 millions.

La T2A était très attendue, mais sa mise en œuvre technocratique s'avère d'une telle complexité – multiples forfaits manquant de transparence, contrats d'objectifs signés sous la contrainte – que tout le monde déchant.

Monsieur le ministre, n'allez-vous pas tuer une bonne idée ? Alors que notre système de soins est trop orienté vers le curatif, vous avez refusé le vote d'une ligne individualisée pour la prévention et l'éducation à la santé. Avec le vote de sous-objectifs, vous figez l'un des défauts majeurs de notre système avec ses séparations entre prévention et soins, ville et établissements, sanitaire et médico-social. L'UDF réclame au contraire des enveloppes régionales.

Maintiendrez-vous le pouvoir d'achat des retraites ? Après la réforme de 2003, le déficit s'élèvera à 3,5 milliards en 2007 pour atteindre, c'est une prévision, 5 milliards en 2009. Il faudra donc revoir cette réforme avec, comme le demandait l'UDF en 2003, la mise en œuvre d'un régime par points et la mise en extinction des régimes spéciaux.

M. Maxime Gremetz. Oh ! Il ne faut pas toucher aux régimes spéciaux !

M. Jean Dionis du Séjour. Archéo-conservateur !

M. Maxime Gremetz. Les régimes spéciaux, ce sont les stock-options ! (*Protestations sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jean-Luc Prél. Deux amendements UDF votés en commission pour améliorer le sort des veuves, et notamment des jeunes veuves, n'ont pas été acceptés par le Gouvernement.

En conclusion, à la fin du quinquennat et après les réformes des retraites et de l'assurance maladie, rien n'est aujourd'hui réglé. Alors que l'équilibre avait été annoncé pour 2007, le déficit, en réalité de 10,7 milliards pour toutes les branches, n'est pas financé. Notre système de santé connaît toujours une triple crise financière, organisationnelle et morale. La réforme du financement de notre protection sociale, pour qu'il pèse moins sur le coût du travail dans une économie mondialisée, n'a pas été amorcée. Les débats n'ont pas permis de prendre en compte nos suggestions et nos amendements. C'est pourquoi, les députés UDF ne voteront pas cette loi de financement de la sécurité sociale pour 2007. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme Jacqueline Fraysse, pour le groupe des député-e-s communistes et républicains.

Mme Jacqueline Fraysse. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le millésime 2007 du projet de loi de financement de la sécurité sociale n'est pas du meilleur goût et il est même inacceptable à plus d'un titre. Inacceptable d'abord, parce que, en dépit des promesses faites la main sur le cœur et des engagements répétés à l'envi sur la réforme du financement de la protection sociale, rien n'a été fait. Souvenons-nous, le Président de la République, lors de ses vœux aux forces vives de la nation en janvier dernier, avait annoncé une réforme profonde du financement de la protection sociale. Reconnaisant enfin l'essoufflement du dispositif actuel, il a admis que l'on ne pouvait plus ignorer une réforme des cotisations sociales patronales, visant notamment à intégrer la notion de « valeur ajoutée », comme nous le réclamons depuis des années !

De même, M. le ministre de la santé, au congrès d'un syndicat de médecins, en septembre dernier, déclarait : « A un moment ou à un autre, il faudra se poser la question du financement de la protection sociale. » Mais force est de constater que ce moment n'est pas venu...

M. Patrick Roy. Des promesses, des promesses !

Mme Jacqueline Fraysse. Alors que nous étions en droit d'attendre un vrai débat de fond sur cette question essentielle, nous avons assisté au vote d'une multitude de « recettes de poche », non pérennes, qui fragiliseront encore un peu plus les comptes de la protection sociale en renvoyant à des horizons lointains le retour à l'équilibre. Et je ne reviens pas sur les exonérations de cotisations sociales délibérément non compensées, malgré l'obligation inscrite dans la loi. Ce sont ainsi plus de 5 milliards d'euros que l'État ne versera pas à la sécurité sociale, soit à peu près le montant du déficit prévisionnel de l'assurance maladie pour 2007.

Face à ces choix, les déficits chroniques vont perdurer. Toutes les branches aujourd'hui sont dans le rouge, à l'exception de la branche accidents du travail et maladies professionnelles, car vous laissez le patronat sous-déclarer les accidents du travail et les maladies professionnelles pour ne pas augmenter ses cotisations. L'absence de ressources suffisantes favorisera encore un peu plus les dérives inquiétantes portant atteinte aux principes de solidarité et d'universalité de notre système en matière de santé, vieillesse et famille.

Les moyens pour l'hôpital public restent insuffisants face aux besoins et sont sources de préoccupations de plus en plus vives de la part des soignants comme de l'ensemble du personnel dont les conditions de travail ne cessent de se dégrader.

M. Patrick Roy. Eh oui !

Mme Jacqueline Fraysse. Cette année encore, il manquera plus de 780 millions d'euros aux hôpitaux publics pour boucler leurs budgets.

Les CHU auront besoin, à eux seuls, de 240 millions d'euros.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Avez-vous des solutions à proposer ?

Mme Jacqueline Fraysse. Qu'en sera-t-il l'an prochain ? Les inquiétudes sont extrêmement fortes. Telle est, par-delà les beaux discours, la réalité concrète que nul ne peut nier.

Ce texte est également inacceptable parce qu'il sert de véhicule à un véritable cavalier législatif contre les droits des salariés du secteur de l'hôtellerie-restauration. Par une manœuvre peu scrupuleuse et au mépris du dialogue social comme de l'intérêt du monde du travail, vous avez sacralisé dans la loi l'accord minoritaire de 2004 de cette branche, pourtant cassé par le Conseil d'État parce que illégal.

Enfin, ce texte est inacceptable par la suspicion méprisante qu'il instaure à l'égard des plus fragiles avec l'arsenal législatif censé lutter contre la fraude « organisée et généralisée », cependant que M. le ministre déclare lui-même qu'il n'en connaît pas le montant annuel, faute de statistiques !

Demander des justificatifs et les adapter, si besoin, pour empêcher la fraude, c'est normal, c'est légitime, surtout quand il s'agit d'argent public. C'est votre devoir, messieurs les ministres – et le nôtre –, et vous disposez déjà des moyens pour le faire. Mais vous avez fait adopter un amendement qui introduit la notion de « train de vie », comprenant, outre les véhicules, les biens immobiliers, le nombre et le coût des voyages à l'étranger !

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. C'est heureux !

Mme Jacqueline Fraysse. C'est indigne, mes chers collègues ! Et je ne parlerai pas de la mise en place d'un nouveau fichier des données sociales condamné par la CNIL. Ce faisant, vous remettez en cause le principe même du droit aux prestations familiales et de solidarité nationale attaché aux situations d'urgence et de précarité.

Décidément, l'empreinte que laissera cette majorité n'est pas glorieuse (« Oh ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire) :...

M. Patrick Roy. C'est une empreinte de dinosaure !

Mme Jacqueline Fraysse. ... des déficits amplifiés, des fraudes érigées en cause de tous les maux, un service public hospitalier sacrifié et une médecine à deux vitesses, devenue réalité pour de nombreux assurés.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre ce projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2007. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains et sur divers bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je fais d'ores et déjà annoncer le scrutin public sur l'ensemble du projet de loi dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire, la parole est à M. Jean-Pierre Door.

M. Jean-Pierre Door. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, cette année, la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale a été, c'est vrai, l'occasion d'un débat beaucoup plus responsable que les années précédentes, probablement parce que les résultats sont au rendez-vous de la réforme de 2004, et ce en dépit de quelques propos émanant de l'opposition, émaillés de contrevérités et d'observations caricaturales à visées démagogiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. – Protestations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Après le projet de loi portant réforme des retraites en 2003, la réforme de l'assurance maladie, en 2004, restera un acquis incontestable de cette législature.

M. Maxime Gremetz. Oh ! Un acquis dont il faudra se débarrasser bien vite !

M. Jean-Pierre Door. Ce sont deux domaines que le gouvernement précédent n'avait pas eu le courage d'aborder.

Le redressement est spectaculaire, puisque, en trois ans, le déficit de la branche maladie sera divisé par deux, passant de 8 milliards en 2005 à moins de 4 milliards en 2007.

M. Maxime Gremetz. Grâce à des tours de passe-passe !

M. Jean-Pierre Door. Maîtrise médicalisée, modification des comportements des assurés comme des acteurs de santé...

M. Maxime Gremetz. Oh !

M. Jean-Pierre Door. ... développement de la prévention...

M. Maxime Gremetz. Comment ?

M. Jean-Pierre Door. ... tout en maintenant un haut niveau de protection sociale, tel était l'enjeu de la réforme de 2004 que l'opposition a refusé, à tort, de voter.

M. Maxime Gremetz. Regardez la catastrophe sanitaire !

M. Jean-Pierre Door. Parmi les mesures pour réduire le déficit, les Français sont majoritairement convaincus par le dispositif du médecin traitant.

M. Maxime Gremetz. Ah oui ? Allez leur demander !

M. Jean-Pierre Door. Ils sont 77 %, monsieur Gremetz, à l'avoir adopté !

M. Maxime Gremetz. Bien sûr, c'est obligatoire !

M. Jean-Pierre Door. Ce dispositif a, pour corollaire, un net infléchissement de l'augmentation des soins de ville qui, pour la première fois depuis dix ans, ne progressent que de 1,5 %.

M. Maxime Gremetz. La restriction !

M. Jean-Pierre Door. Les dépenses de médicaments sont stabilisées et les indemnités journalières sont en très net repli, moins 2,5 % en 2006.

M. Maxime Gremetz. Évidemment, puisque certains renoncent à se faire soigner !

M. Jean-Pierre Door. Notre assemblée a adopté 121 amendements sur 273, ce qui constitue une proportion importante. Je citerai notamment : le relèvement de 200 millions de l'ONDAM pour les soins de ville, passant de 0,8 à 1,1 %, l'opération devant bénéficier en priorité aux assurés sociaux, mais aussi aux infirmières et aux médecins. Je suis d'ailleurs surpris de la réflexion de M. Le Guen, alors que le Parti socialiste était favorable à cette modification. Il n'en est pas à une contradiction près !

Au titre des mesures essentielles adoptées par notre assemblée, je tiens aussi à citer la création d'un observatoire économique de l'hospitalisation publique et privée,...

M. Maxime Gremetz. Et le financement ?

M. Jean-Pierre Door. ... le renforcement des dispositifs nécessaires de lutte contre les fraudes à la sécurité sociale – principe de sauvegarde de notre système – et la création d'un répertoire national commun interbranches afin d'optimiser au mieux la gestion de notre sécurité sociale.

M. Maxime Gremetz. Et pendant ce temps-là les assurances privées prospèrent !

M. Jean-Pierre Door. La validation de l'accord de 2004 sur le temps de travail à 39 heures dans l'hôtellerie-restauration – dans l'attente d'un accord collectif au plus tard le 31 janvier 2007 –, était également attendue, de même que la revalorisation des petites retraites agricoles.

L'ambition de ce texte est de réduire le déficit de 10 à 8 milliards d'euros pour le régime général et de 6 à 3,9 milliards pour la branche maladie. Notre ambition est d'assurer l'avenir et de donner à la sécurité sociale cet avenir que les Français attendent.

M. Maxime Gremetz. C'est sa mort que vous voulez !

M. Jean-Pierre Door. Maintenons donc, mes chers collègues, la dynamique engagée, amplifions-la pour atteindre les objectifs d'un vrai retour à l'équilibre.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Bravo !

M. Jean-Pierre Door. C'est avec confiance, détermination et enthousiasme, messieurs les ministres, que le groupe UMP votera ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Maxime Gremetz. Quel scoop !

M. le président. Je vais mettre aux voix par scrutin public l'ensemble du projet de loi.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin.

Nombre de votants	414
Nombre de suffrages exprimés	411
Majorité absolue	206
Pour l'adoption	310
Contre	101

Le projet de loi est adopté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures dix.)

M. le président. La séance est reprise.

3

LOI DE FINANCES POUR 2007

SECONDE PARTIE

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2007 (n^{os} 3341, 3363).

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits relatifs à l'aide publique au développement et aux prêts à des États étrangers.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour l'aide publique au développement et pour les prêts à des États étrangers.

M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour l'aide publique au développement et pour les prêts à des États étrangers. Monsieur le président, madame la ministre déléguée au développement, mes chers collègues, l'aide publique au développement est bel est bien une priorité, du moins affichée, de la communauté internationale.

Celle-ci s'est fixé des objectifs ambitieux, non seulement en termes de moyens mis en œuvre puisque les pays riches doivent dépenser l'équivalent de 0,7 % de leur revenu national brut en aide publique au développement, mais aussi en termes de résultats sur la réduction de la pauvreté, avec les objectifs du millénaire, qui devraient être atteints en 2015.

Toutefois, il semble qu'elle ne parviendra pas à atteindre les objectifs du millénaire. L'Afrique n'arrive pas à se sortir de la pauvreté, des pandémies et du sous-développement. Le rapport publié hier, lundi 30 octobre, par la FAO, l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, montre qu'il n'y a pas d'amélioration en termes d'alimentation depuis dix ans : 854 millions de personnes sont sous-alimentées dans le monde, dont 820 millions dans les pays en développement.

Le drame se joue aux frontières du sud de l'Europe, où la misère se heurte à l'absence de politiques européenne et française. Ce n'est pas par la force que nous endiguerons la pauvreté. En ce sens, le Président de la République a raison de dire que la solution aux problèmes posés par l'immigration réside non pas dans la fermeture des frontières mais dans le développement des pays du Sud, à terme évidemment. Simplement, une fois de plus, si le diagnostic est juste, il ne se concrétise pas par des moyens à la hauteur de l'enjeu.

Le Président de la République s'est engagé à ce que le niveau d'aide publique au développement atteigne 0,5 % du revenu national brut en 2007 et 0,7 % en 2012, soit l'objectif fixé par les Nations unies. Effectivement, la contribution française totale à l'APD devrait représenter 0,5 % du revenu national brut en 2007, soit 9,2 milliards d'euros. J'aimerais pouvoir me réjouir de cette progression, mais une analyse plus fine en révèle le caractère quelque peu artificiel.

L'ensemble des dépenses considérées par le comité d'aide au développement, CAD, de l'OCDE comme de l'aide publique au développement recouvrent un champ plus large que la seule mission « Aide publique au développement ». Cette mission représente un tiers des dépenses d'APD. Si les crédits de paiement augmentent de 4,7 % pour s'établir à 3,12 milliards d'euros, les autorisations d'engagement diminuent d'un tiers, ce qui n'augure rien de bon pour l'avenir. La mission « Aide publique au développement » est composée de deux programmes dont l'un dépend du ministère des affaires étrangères et l'autre du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, ces deux programmes étant placés sous votre autorité, madame la ministre, avec l'instance de coordination du CICID.

Les crédits du premier, le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement », augmentent principalement du fait de l'augmentation de la contribution au Fonds mondial pour le sida, la tuberculose et le paludisme, de 75 millions d'euros, et d'une augmentation des dépenses de personnel consécutive à une erreur de comptabilisation dans la loi de finances pour 2006, augmentation de 40 millions d'euros.

Les deux programmes de cette mission comportent des subventions à l'Agence française de développement, l'AFD. Alors que celle-ci a été désignée opérateur-pivot de l'aide publique au développement, elle sera l'objet de restrictions budgétaires en 2007. La baisse des crédits de paiement pour les subventions-projets, pour les bonifications de prêts ainsi que pour l'indemnisation des annulations de dette devra être compensée par des prélèvements sur le résultat de l'AFD, qui n'est d'ailleurs pas suffisant pour combler le manque de crédits.

À côté de cette mission, il y a le compte spécial « Prêts à des États étrangers », dont nous examinons également les crédits aujourd'hui. Il devrait être à l'équilibre en 2007, les remboursements compensant les crédits de paiement.

S'agissant à la fois de la mission « Aide publique au développement », du compte spécial et de l'Agence française de développement, la croissance des dépenses de l'aide-projet et de l'aide-programme résulte essentiellement de celle des prêts, au détriment des dons. Les prêts génèrent des montants d'aide publique très importants pour un coût budgétaire limité. L'augmentation du volume des prêts permet donc au Gouvernement d'afficher une hausse très importante de l'aide alors que l'impact des prêts pour les pays récipiendaires en termes de développement n'est bien sûr pas le même que celui des dons.

Par ailleurs, sont déclarées en aide publique au développement des dépenses qui figurent dans d'autres missions, notamment les dépenses d'écolage et d'accueil des réfugiés, dont on peut douter de l'impact en termes de développement pour les pays concernés. Or les dépenses d'accueil des réfugiés devraient représenter 440 millions d'euros en 2007 et les dépenses d'écolage 932 millions d'euros, soit 15 % des dépenses d'aide publique au développement.

Certes, le fameux CAD de l'OCDE permet la comptabilisation de ce type de dépenses, mais il n'est pas certain que la France respecte les critères prévus. J'ajoute que rares sont les pays qui déclarent leurs dépenses d'écolage à l'OCDE. Admettant qu'il est impossible de savoir si les études suivies en France par les étrangers contribuent au développement de son pays ou au nôtre, la France serait bien inspirée de renoncer à déclarer les coûts correspondants en aide publique au développement.

Enfin – et ce n'est pas le moins important –, le montant des annulations de dette s'élève à 2 milliards d'euros en 2007. Or, dès à présent, ce montant semble très surestimé. J'ai, en effet, le sentiment, madame la ministre, qu'une part importante de ce montant résulte d'annulations dont la réalisation dès 2007 est plus qu'incertaine, notamment celles en faveur de la Côte d'Ivoire et de la République démocratique du Congo. Je ne suis pas certain qu'à l'automne prochain ces programmes d'annulation seront parvenus à terme.

D'autre part, les annulations de créances commerciales garanties par la Coface représentent 60 % des annulations de dette comptabilisées en aide publique au développement, soit plus de 1,2 milliard d'euros. De la même façon que les prêts qui les ont fait naître n'ont pas été déclarés comme aide publique au développement – ils résultent d'une politique de soutien aux exportations françaises –, il me semble que leur annulation ne devrait pas, elles non plus, être considérée comme de l'aide publique au développement.

S'agissant des annulations de dette, la commission des finances vous proposera d'adopter un amendement, qui n'est pas capital, mais qui a sa logique, visant à augmenter le plafond d'autorisation. Compte tenu des annulations massives de dette accordées au Nigeria et à l'Irak, le plafond de 11,1 milliards d'euros prévu depuis 2004 sera atteint plus rapidement que ne l'envisageait le Gouvernement. Il est donc nécessaire d'augmenter ce plafond, et, plutôt que d'attendre la loi de finances rectificative pour le voter à la sauvette, faisons-le dès maintenant puisque les chiffres sont d'ores et déjà connus.

En définitive, le Gouvernement a beau se targuer de la prétendue satisfaction des Français à l'égard de la politique d'aide publique au développement de la France, ce n'est pas une preuve de son efficacité. Il se vante d'avoir atteint l'objectif de 0,5 % du revenu national brut en dépenses d'APD, alors qu'il ne s'agit là – j'en ai donné quelques exemples – que d'un agrégat comptable dans lequel une

bonne partie des dépenses ne contribuent pas directement au développement des pays concernés. Mieux vaudrait, dans ces circonstances, se pencher sur l'efficacité de l'aide.

Car la question est bien là : quel est l'impact de nos dépenses d'aide publique au développement pour les pays qui en bénéficient ? Le rapport du Conseil d'analyse économique de septembre 2006, intitulé *La France et l'aide publique au développement*, a montré les faiblesses de notre politique d'aide publique au développement en lui reprochant la dispersion excessive des centres de décision, des objets de l'aide, et l'insuffisance de l'aide bilatérale. Au lieu d'évoquer des sondages, mieux vaudrait s'intéresser à ce rapport !

Ce budget ne prépare pas l'action de la France en matière d'APD sur le moyen terme. Compte tenu de la répartition des dépenses d'APD, l'objectif de 0,7 % du revenu national brut en 2012 sera extrêmement difficile à atteindre. En effet, le montant affiché de 9,2 milliards d'euros de dépenses d'APD en 2007 n'est obtenu que grâce aux annulations de dette, qui vont nécessairement décroître avec la fin de l'initiative du Club de Paris pour les pays pauvres très endettés, les PPTE, et grâce à l'augmentation du volume des prêts, qui ont un coût budgétaire très faible, mais dont les remboursements généreront des flux d'APD négatifs.

L'interrogation porte donc sur la capacité à dégager les crédits nécessaires pour prendre le relais des annulations de dette. Cette interrogation est encore repoussée grâce à la comptabilisation d'annulations dont la réalisation est pour le moins incertaine en 2007. Alors que l'augmentation des dépenses d'APD affichées en 2007 est uniquement imputable aux dépenses multilatérales – ce qui n'est pas un mal en soi –, il est indispensable que la France se redonne également des marges de manœuvre en matière d'aide bilatérale, afin de préparer sa politique d'aide au développement dans les années à venir. Le problème se posera pour le futur gouvernement, quel qu'il soit.

Pour toutes ces raisons, à titre personnel, je ne voterai pas ce budget. Toutefois, j'indique que la commission des finances, pour sa part, a adopté les crédits de la mission « Aide publique au développement » et du compte spécial « Prêts à des États étrangers ». Je vous demande donc, en son nom, d'émettre un vote favorable à leur adoption.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'aide publique au développement.

M. Jacques Godfrain, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'aide publique au développement. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, nous sommes réunis cet après-midi pour examiner les crédits de la mission « Aide publique au développement » qui ne représentent qu'une partie de ce que la France ou plutôt les Français consacrent à l'aide au développement.

Cette fin de législature marque un moment heureux en ce domaine et votre rapporteur est, si je peux me permettre de le dire, un député heureux, car les engagements qui ont été pris au nom de la France, notamment par le Président de la République, sont devenus une réalité.

Nous sommes donc aujourd'hui dans une phase exemplaire par rapport au reste de la communauté internationale. J'ai pu le constater hier encore à Rome, à la FAO avec d'autres représentants d'Alliés contre la faim : la position de la France dans ce domaine sort renforcée de la politique que vous avez menée depuis quelques années, madame la ministre.

Je ne reviens pas sur les chiffres ; ils sont éloquentes. Bien sûr, et sans vouloir être désagréable avec mon prédécesseur à cette tribune, on trouvera toujours des esprits chagrins pour les critiquer. Mais derrière cet aspect comptable de l'aide au développement, dont le périmètre respecte parfaitement les critères internationaux fixés par l'OCDE, se cachent des réalités politiques au sens noble du terme et humaines. Vous les connaissez, madame la ministre, vous qui allez très souvent dans ces pays, à la rencontre des femmes et des hommes qui se battent pour améliorer leur sort avec votre soutien et celui de la maison que vous dirigez.

Grâce à l'action du Président de la République la France a marqué des points au cours des dernières années, c'est indéniable, qu'il s'agisse de l'allègement de la dette, du rapport Landau, de la contribution sur les billets d'avion – UNITAID –, de l'initiative sur la vaccination... Toutes ces initiatives sont à l'honneur de notre pays.

Mme Henriette Martinez et M. Jacques Myard. C'est exact.

M. Jacques Godfrain, rapporteur pour avis. Toutes les personnes que je rencontre à l'étranger, notamment dans ces pays du Sud, ne se découragent jamais et saluent l'attitude de la France, aussi bien ses discours que les actions tangibles et réalistes.

Humainement, on ne peut que constater l'engagement sans faille des Français pour les pays du Sud. En ma qualité de président des Volontaires du progrès, je peux vous dire qu'ils sont des milliers de jeunes à vouloir nous rejoindre pour agir contre la pauvreté au Sud. Nous recevons près de 20 000 lettres par an. Aucun de ces jeunes n'hésite à partir – souvent dans des conditions difficiles, loin du confort – dans les plus petits villages du Mali, du Cameroun ou du Burkina. Et pour moi, ces milliers de volontaires valent autant que les millions d'euros de crédits dont nous débattons aujourd'hui.

Il y a cinquante ans, un journaliste, Raymond Cartier, disait qu'il fallait préférer la Corrèze au Zambèze. Quelle erreur ! C'est un temps révolu. Le Président de la République a démontré que l'on pouvait être corrézien et s'engager pour l'Afrique ! Et dans ma commune de Millau, je constate que l'aide apportée à nos amis de Bamako compte pour nos concitoyens.

J'en viens à la question de la dette, déjà évoquée par M. Emmanuelli.

En janvier dernier, la commission des affaires étrangères a repoussé une proposition de nos collègues communistes tendant à créer une commission d'enquête sur la question de la dette. Nous avons jugé à l'époque que cette procédure n'était pas adaptée mais qu'une réflexion sur ce sujet était nécessaire. Dans le cadre de mon rapport pour avis, j'ai souhaité traiter de cette question de manière approfondie afin de montrer clairement qu'il n'y avait aucun tabou en la matière, mais qu'une commission d'enquête n'était pas indispensable.

La dette des pays du Sud représente 2 800 milliards de dollars ce qui, vous en conviendrez, est énorme. Néanmoins il faut nuancer les choses quand on voit que la Chine est endettée à hauteur de 250 milliards de dollars, le Brésil pour 222 milliards, la Russie pour 197 milliards, l'Argentine pour 169 milliards, tous pays qui ne comptent pas parmi les moins avancés.

C'est la catégorie des pays pauvres très endettés, les PPTE qui préoccupe le plus ; ils sont tous ou presque situés en Afrique subsaharienne. Certains de ces pays ont accumulé

une dette qui représente six fois leur revenu national brut. Le service de la dette est une charge telle qu'elle retire à ces États toute marge de manœuvre pour payer des médecins, des personnels de santé, des instituteurs dont ils ont cruellement besoin pour lutter contre la pauvreté. J'entends pourtant dire que l'aide publique au développement ne passerait pas par la diminution de la dette publique de ces pays alors que cette dette les empêche d'engager des dépenses en matière.

Des initiatives importantes ont été engagées par les pays occidentaux, comme l'initiative PPTE, en 1996, sous l'impulsion de la France, ou l'initiative de Gleneagles, l'an passé, sous l'égide du G8 et du Royaume-Uni. Mais tout cela paraît évidemment insuffisant aux ONG, qui ont engagé une vaste mobilisation sur cette question.

Je crois que certaines de leurs critiques ne manquent pas de justesse. Il est vrai que le montant des annulations devrait être plus élevé et il peut apparaître choquant, par exemple, que les pays du Sud aient à rembourser l'équivalent de onze fois la dette qu'ils avaient contractée de 1980 alors même que le volume global de leur endettement n'a été multiplié que par cinq dans le même temps.

La question demeure toutefois complexe. Des annulations de dette trop massives et immédiates conduiraient à mettre en difficulté des bailleurs de fonds comme la Banque mondiale. Est-ce souhaitable ? Elles n'empêcheraient pas les pays en développement d'emprunter à nouveau, notamment auprès de pays peu scrupuleux comme la Chine qui multiplie les prêts à des conditions peu avantageuses, souvent en contrepartie de la livraison de matières premières, dans des pays qui ont des relations difficiles avec les institutions financières comme l'Angola ou le Soudan.

Il ne suffit d'ailleurs pas d'annuler les dettes ; il faut aussi s'assurer que les marges de manœuvre nouvellement acquises par les pays endettés sont bien utilisées pour lutter contre la pauvreté.

M. Jacques Myard. Bien sûr ! Et vive la « coloniale » !

M. Jacques Godfrain, rapporteur pour avis. Pour saisir l'ensemble de cette question de la dette qui est complexe et mouvante, il me semble que le Parlement a un rôle à jouer en association avec les ONG et les pays bénéficiaires. Je propose que nous améliorions nos pratiques parlementaires afin de nous pencher plus efficacement sur l'aide au développement.

C'est pourquoi, en s'inspirant de ce qui a été mis en place par le président de notre commission, M. Édouard Balladur, pour les négociations d'adhésion avec la Turquie, il me semblerait utile de créer un groupe de suivi permanent de l'aide au développement et de la dette.

Je crois aussi à l'utilité d'associer les ONG à ce travail.

M. Jacques Myard. C'est ce qu'a fait le FMI, avec le succès que l'on sait !

M. Jacques Godfrain, rapporteur pour avis. Je réponds simplement à notre collègue que les rapports rendus par les parlementaires réunis périodiquement par le FMI ont beaucoup fait évoluer les institutions de Bretton Woods.

Je crois aussi à l'utilité d'associer les ONG à ce travail. Même si elles sont parfois maximalistes sur certains points et se positionnent souvent sur le terrain moral, elles fournissent un énorme travail d'expertise. On pourrait instituer une sorte de forum sur ces questions qui permettrait aux

ONG d'intervenir régulièrement, de poser les bonnes questions afin d'avoir les bonnes réponses et d'échanger leurs expériences avec celle des parlementaires.

Cette organisation et cette méthode nouvelles sur un sujet qui intéresse de plus en plus l'opinion pourraient d'ailleurs bénéficier d'un suivi dans le cadre d'une loi d'orientation et de programmation sur cinq ans relative à l'aide, conformément à une demande ancienne des parlementaires et au vœu exprimé par plusieurs ministres de la coopération. Cette loi-cadre offrirait une véritable vision à long terme ; elle permettrait de donner plus de visibilité à notre action et ainsi de mieux définir nos stratégies.

Voilà, monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, les quelques réflexions que je voulais vous livrer, au terme d'une législature qui aura vu notre effort en faveur des pays en développement augmenter sans interruption.

Il reste certainement beaucoup à accomplir dans le domaine de la santé, de l'alimentation, de l'épargne des migrants – sujet qui m'est cher et qui commence enfin à susciter une attention justifiée –, du codéveloppement, sur lequel je suis en train de travailler avec notre collègue Cazenave. Je pense aussi à la question de l'accès à l'énergie, qui handicape de plus en plus les pays africains dépourvus d'hydrocarbures. Le travail ne manque pas, les bonnes volontés non plus.

En conclusion, je vous invite, mes chers collègues, au nom de la commission des affaires étrangères, à voter les crédits de la mission « Aide publique au développement ». *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. François Loncle, pour le groupe socialiste.

M. François Loncle. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, vous conviendrez tous que le dernier exercice budgétaire d'une législature revêt une importance particulière : il permet de prendre la mesure d'une politique, de ses réussites comme de ses difficultés ou de ses échecs. Je souhaite, après l'intervention des rapporteurs, donner le point de vue du groupe socialiste sur la politique française d'aide au développement, politique dont vous avez, madame la ministre, la charge. Le groupe auquel j'appartiens ne votera pas votre budget,...

M. Jacques Myard. Quelle surprise !

M. François Loncle. ... pour les raisons que je vais exposer, mon cher collègue.

Dès leur accession au pouvoir, le Président de la République et son gouvernement ont exprimé de louables intentions. Qui n'approuverait l'objectif de réduire la fracture sociale internationale, dont un discours martelé pendant cinq ans assurait que c'était la volonté française ? Cela fait bien longtemps que la communauté des pays du monde a fait sien cet objectif, pour deux raisons essentielles. La première est éthique : le sous-développement, comme le mal-développement, est un scandale moral. Nous connaissons tous ses déclinaisons tragiques ; nous avons tous à l'esprit des images insupportables de femmes, d'hommes, d'enfants, victimes de catastrophes naturelles ou de désastres sanitaires, d'êtres humains condamnés à vivre dans des conditions inacceptables.

Mais le sous-développement comme le mal-développement sont également à l'origine de graves déséquilibres sociaux et politiques. Ils nourrissent les désordres de toute nature,

guerres civiles, conflits interétatiques, corruption, mouvements migratoires incontrôlés. Aider le tiers monde, c'est donc aussi, comme le président François Mitterrand a eu l'occasion de le dire, s'aider soi-même. Les ambitions assignées en 1976 aux peuples les plus riches par la Conférence des nations unies sur le commerce et le développement, la CNUCED, et par l'ONU en 2000, au titre des objectifs du millénaire, relèvent du bon sens, éthique autant que politique.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? La France et les nations en situation de favoriser le décollage des pays les plus nécessiteux ont-elles fait ce qu'elles pouvaient faire ? Ont-elles réduit l'écart, ou du moins contribué à mettre les moins favorisés sur la voie du progrès économique et social ? L'examen des attentes définies par la feuille de route des objectifs du millénaire permet de mesurer à quel point l'horizon du développement est encore éloigné pour les pays du Sud.

Le premier objectif était de ramener le nombre de pauvres en 2015 à la moitié de ce qu'il était en 2000. Or le Programme des nations unies pour le développement, le PNUD, fait en 2005 le constat de la résistance de la pauvreté, 40 % de l'humanité vivant toujours avec moins de deux dollars par jour.

Le deuxième était d'en finir avec l'analphabétisme dans les mêmes délais. Or, au rythme actuel, 47 millions d'enfants ne seront toujours pas scolarisés en 2015. Il manque pour réaliser cette ambition 18 millions d'instituteurs.

L'égalité entre hommes et femmes, objectif numéro trois, passe par l'école. Or la statistique nous apprend que 60 % des enfants non scolarisés sont des fillettes, et qu'en 2005, sur 880 millions de personnes qui ne savent ni lire, ni écrire, les deux tiers sont des femmes,

La réduction de la mortalité infantile était le quatrième objectif. Or, loin de diminuer, elle est en augmentation dans quatorze des pays les plus pauvres. Si la tendance actuelle se poursuit et si l'effort engagé pour réaliser cet objectif n° 4 reste ce qu'il est, ce n'est pas en 2015 mais en 2050 que ce fléau sera éradiqué.

L'objectif n° 5 est l'amélioration de la santé des mères par la réduction des trois quarts de la mortalité maternelle. La tâche s'avère difficile en Afrique, qui concentre la moitié des décès enregistrés dans le monde, tandis que des pays comme le Nicaragua ont décidé de rétablir la pénalisation de l'inter ruption de grossesse.

L'objectif du millénaire n° 6 recommande une mobilisation forte pour tenter de contenir la progression du sida, en particulier en Afrique. Mais, faute de moyens, la pandémie continue de progresser. Si les conditions actuelles perdurent, elle pourrait toucher 90 millions d'individus en 2025.

L'objectif n° 7 concerne le développement durable, l'accès à l'eau potable et au tout-à-l'égout. Les chiffres là aussi sont particulièrement inquiétants, puisqu'on estime à 650 millions le nombre de personnes qui n'auront toujours pas l'eau potable à domicile en 2015, et à plus de deux milliards celles qui ne seront toujours pas connectées à un réseau d'évacuation des eaux usées.

L'objectif n° 8 enfin englobe les conditions économiques générales du développement, la dette et le contexte commercial. Or, en dépit d'annonces répétées, l'endettement des pays du Sud se perpétue, même si le fardeau financier pesant sur les pays les moins avancés, les PMA, s'est allégé à la suite

d'initiatives diverses. En revanche, les pays à revenu moyen ou pays émergents peinent à s'en sortir en raison de leur difficulté d'accès aux marchés des pays du nord.

Ce bilan n'est pas pessimiste, mes chers collègues : il est tout simplement véridique. Ses réalités s'imposent à tous ceux qui prétendent affronter le défi redoutable du mal-développement. La France n'est bien entendu pas seule en cause, mais en rappelant ces quelques vérités, je souhaitais inciter à une réflexion collective. L'enveloppe consacrée à la coopération par la France comme par les pays membres de l'OCDE est un préalable incontournable. Mais prétendre que la France et ses partenaires développés remplissent leurs devoirs sous prétexte qu'ils se rapprochent au fil des ans de l'objectif de 0,7 % du PIB consacré à l'aide, recommandé par la CNUCED depuis 1976, n'a en soi guère de sens. La qualité de l'effort et son ciblage géographique, importent bien davantage. L'aide française touche-t-elle pour l'essentiel les pays les plus pauvres, les PMA ? L'aide publique au développement, l'APD, de la France permet-elle de s'attaquer aux inégalités et de faciliter l'accès aux droits humains fondamentaux ? L'aide de notre pays contribue-t-elle à favoriser l'accès aux services publics essentiels, l'eau, l'électricité, la santé et l'éducation ?

Le *Center for Global Development*, organisation non gouvernementale américaine qui n'a rien de socialiste, a publié le 14 août un audit de la qualité de l'aide accordée aux pays pauvres par vingt et un pays considérés comme riches. Ce classement peut bien sûr être discuté, comme toute tentative de cet ordre. Mais il a le mérite de mesurer relativement l'effort en matière d'aide et de coopération consenti par ces vingt et un pays. La France aurait reculé du quinzième rang, qu'elle occupait en 2005, à la dix-huitième place en 2006. Sept critères ont été retenus par cette association : le volume de l'aide publique au développement, l'accessibilité au marché des pays riches pour les produits des pays pauvres, les investissements réalisés dans les pays en voie de développement, la politique à l'égard des migrants de ces pays résidant dans les pays riches, la protection de la biodiversité, la contribution au maintien de la paix, la diffusion des technologies.

La place de la France en queue de peloton, quoique surprenante, n'est pas tout à fait incompréhensible. La France a été jugée peu généreuse, l'aide française étant attribuée de plus en plus à des pays émergents. La part opérationnelle de plus en plus grande prise par l'Agence française de développement, institution à caractère bancaire, reflète cette tendance : l'APD française dérive de plus en plus vers le terrain du commerce extérieur. Les annulations de dettes commerciales ne font que conforter cette orientation. L'aide sanitaire, abondée de 200 millions d'euros en 2007, est une bonne chose, à condition de rappeler qu'elle ne doit rien à la solidarité de l'État, puisqu'elle est financée par les passagers des compagnies aériennes, désormais assujettis à une taxe de solidarité sur les billets d'avions, ce qui est une bonne chose. La France a été par ailleurs jugée peu accueillante aux productions agricoles des pays du Sud...

M. Jacques Myard. On voit bien que ce sont les Américains qui financent cette association !

M. François Loncle. ... tout en étant paradoxalement dissuasive, et de quelle manière, à l'égard des migrants non qualifiés. Alors que, on le sait, le mal-développement est à l'origine des flux migratoires, le ministre de l'intérieur a proposé de verrouiller l'accès au territoire national, tout en captant les élites dont les pays du Sud ont pourtant un besoin urgent.

M. Jacques Myard. Ce que ne font jamais les États-Unis !

M. François Loncle. L'inclusion dans notre APD de l'aide militaire, parfois à des régimes contestés et contestables, interpelle d'une double manière. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jacques Myard. Vous n'y avez rien changé !

M. François Loncle. Le budget de la coopération a-t-il vocation à participer au financement d'établissements militaires français en Afrique et aux opérations de maintien de la paix ?

Je souhaite enfin signaler une interrogation plus fondamentale sur le sens donné, par la majorité et son gouvernement, à la relation entretenue par la France avec les pays du Sud. La France fait-elle la charité à « ses pauvres », ou entend-elle construire, au-delà de l'aide, un nouveau partenariat mutuellement profitable ? Certaines tentatives de réhabilitation de la colonisation, une immigration prétendument choisie, la multiplication des entraves à l'entrée dans notre pays d'intellectuels, d'étudiants, de responsables africains, ont créé un doute que ne parvient plus à compenser le discours présidentiel sur la fracture sociale mondiale.

M. Jacques Myard. Caricature !

M. François Loncle. Pour toutes ces raisons, madame la ministre, je revendique ici une place plus grande du Parlement et des citoyens dans la définition et le suivi de la politique française de coopération. Une loi de programmation nous le permettrait. Proposée par vos services, examinée en amont par les élus en concertation avec les associations de solidarité internationale, elle donnerait des garanties et une légitimité inédite à notre politique de coopération. Les ONG...

M. Jacques Myard. Saintes ONG, priez pour nous !

M. François Loncle. ... comme le Parlement sont tenus à l'écart de la définition des axes essentiels et des lieux où s'élabore la politique d'aide et de coopération. La place des ONG...

M. Jacques Myard. Des idiots utiles !

M. François Loncle. ... au sein du Haut Conseil de la coopération internationale, le HCCI, organisme de concertation avec le Gouvernement créé par Lionel Jospin, a été réduite, nous avons eu l'occasion de le regretter l'année dernière.

Quant au rapport sur les activités de la France au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale, déposé devant le Parlement à la suite d'une initiative du groupe socialiste, en application de l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 1998, il nous est remis de plus en plus tardivement.

M. Jacques Myard. Ces protestations manquent de conviction !

M. François Loncle. Madame la ministre, où en est le rapport faisant le point de ces activités pour la période allant de juillet 2005 à juin 2006 ? Peut-on espérer son prochain dépôt sur le bureau de nos assemblées ?

Je voudrais, pour terminer, évoquer le classement de la France en ce qui concerne les contributions françaises aux organismes spécialisés au sein même de l'ONU. C'est un document du Gouvernement qui nous a été remis au moment où nous partions, avec le président Balladur, aux Nations unies.

M. Jacques Myard. Ah, vous étiez du voyage ? Pistonné !

M. François Loncle. En ce qui concerne le programme des Nations unies pour le développement, nous sommes au onzième rang.

M. Jacques Myard. Tant mieux !

M. François Loncle. Chacun connaît la lettre que le Président Chirac a adressée, il y a un peu plus d'un an, au secrétaire général, M. Kofi Annan : les engagements qui y étaient pris ne sont pas tenus dans le projet de budget 2007. Nous sommes au treizième rang pour le Programme alimentaire mondial, au quatorzième pour le Haut-Commissariat aux réfugiés, au douzième pour l'UNICEF, pour l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ou pour le Fonds des Nations unies pour les activités en matière de population, au dix-neuvième rang pour l'ONUSIDA. Est-ce là la place normale de la France ?

M. Jacques Myard. Le multilatéral est en perdition !

M. François Loncle. Vous l'avez compris, madame la ministre, mes chers collègues, le groupe socialiste, partisan d'une clarification quant à la méthode et aux contenus de la politique française de coopération, soucieux d'une plus grande participation de la représentation nationale et des ONG dans la définition du rapport entretenu par la France avec les pays en développement,...

M. Jacques Myard. Baratin !

M. François Loncle. ... ne votera pas votre budget.

M. le président. La parole est à M. Jean Lassalle, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Jean Lassalle. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, nous abordons un aspect du budget auquel nos concitoyens sont très attachés. En ce qui me concerne, ayant eu, depuis quelques années, la chance de voyager à l'étranger avec l'association des populations des montagnes du monde, j'ai pu mesurer combien était reconnu le rôle de la France dans l'aide au développement. Il y a plusieurs explications à cela. La première est l'extrême méfiance des pays très pauvres ou des pays émergents à l'égard de l'alignement sur la politique américaine. On le sent partout, de plus en plus nettement. On note une méfiance aussi grande devant la montée de ce qu'il est convenu d'appeler l'ultralibéralisme, qui terrorise ces populations. La position de la France a été appréciée, notamment à l'occasion du déclenchement du conflit en Irak. Il est apparu à ces pays si dépourvus de tout – et surtout d'espoir – qu'ils pouvaient de nouveau faire confiance à cette voix, qu'ils pouvaient s'appuyer sur elle.

Il faut continuer l'effort engagé. Nous sommes le premier pays européen contributeur et c'est une bonne chose. Il faudrait arriver à agir de manière plus organisée, notamment avec l'Union européenne.

J'ai également noté l'extrême qualité de notre corps diplomatique, de nos ambassadeurs, de nos ambassades, et leur très vive implication dans tous les projets de développement concernant les pays où les intérêts de la France sont représentés. On pourrait cependant – ce n'est pas leur faire injure que de le dire – consentir un effort plus grand : ils ont les moyens intellectuels et une excellente connaissance du terrain ; si nous leur accordons des moyens financiers, ils pourront agir beaucoup plus fortement.

Il faut également rendre hommage à l'ensemble de la représentation française non officielle. Tous les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont parlé des ONG. Quant à moi, je les ai découvertes et ai pu constater que, en ce domaine comme en d'autres, on trouve de tout. Il faut reconnaître que la grande majorité de ces organisations accomplit un excellent travail. Mais elles souffrent d'une insuffisante coordination entre elles. En outre, leur action dépend souvent d'une personnalité, homme ou femme : lorsque, au bout d'un certain nombre d'années, celle-ci se décourage, c'est un peu tout ce qui a été élaboré qui s'effondre avec son départ. Il faudrait créer une relation beaucoup plus forte entre notre représentation diplomatique et ces ONG, sans oublier les experts : la France dispose de quelques grands organismes, tels l'INRA ou le CNRS, qui sont très bien représentés aux côtés des entreprises. Une meilleure coordination de tous ces efforts nous permettrait d'obtenir de très grands résultats.

Enfin, un phénomène est appelé à avoir une importance capitale pour l'avenir et la stabilité du monde : le décrochage sans précédent que l'on constate dans les campagnes et dans les montagnes. Si John Steinbeck devait réécrire aujourd'hui *Les Raisins de la colère*, quinze volumes ne lui suffiraient pas : c'est par centaines de milliers que des hommes et des femmes quittent leurs territoires pour aller vers des villes illusives,...

M. Jacques Myard. Il a raison !

M. Jean Lassalle. ... non pas des cœurs de ville, où plus personne ne vit, car ils sont trop petits, mais des banlieues absolument insoutenables où les attendent des barbus et des jeunes qui se croient sans avenir et qui, demain, seront les chefs de mafias impitoyables. Si nous n'anticipons pas ce mouvement, il sera vain de parler d'immigration choisie : l'expression n'aura plus aucune valeur, car ce sont des centaines de milliers d'hommes et de femmes que nous aurons à nos frontières et contre lesquels nous ne pourrions rien.

Il faut donc poursuivre le travail engagé. L'image de la France s'est confortée, elle est bien perçue, pour toutes les raisons que j'ai indiquées. Nous devons nous organiser et ne pas oublier la francophonie, à laquelle je sais que vous êtes très attachée, madame la ministre. Elle représente un moyen d'action moderne. Partout, à tous les niveaux, nous sommes dépassés par l'anglais. Les Anglais parlent beaucoup mais servent et ne font pas toujours ce qu'ils devraient. Il faut que le français revienne, non pas par esprit franchouillard, mais parce que nous savons aider les autres à s'organiser. Comme disait la vieille maxime, « il vaut mieux aider quelqu'un à pêcher un poisson que lui en offrir un ».

M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial. Quand on parle de maxime, Maxime entre dans l'hémicycle ! (*Sourires.*)

M. Maxime Gremetz. Merci, monsieur Lassalle, d'avoir fait patienter l'auditoire pour me permettre d'arriver !

M. Jean Lassalle. Ce n'est pas une maxime, c'est une citation. Serait-elle de M. Gremetz ? Je veux l'en féliciter. (*Sourires.*)

Madame la ministre, j'ai eu l'occasion de vous voir à l'œuvre. Je sais que vous êtes personnellement appréciée. Nos ambassadeurs le sont également. Sans doute passe-t-on parfois un peu de temps à critiquer, mais il faut aussi savoir reconnaître que, grâce à sa représentation, la France est bien placée dans le monde. Il faut continuer dans cette voie et

renforcer nos efforts : c'est vital pour le monde de demain et pour nos enfants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz, pour le groupe des députés-e-s communistes et républicains.

M. Maxime Gremetz. Monsieur le président, madame la ministre, messieurs les excellents rapporteurs Emmanuelli et Godfrain,...

M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial. Nous vous écoutons, monsieur Gremetz !

M. Maxime Gremetz. Je marquais un temps parce que je craignais que vous n'ayez pas entendu mes félicitations.

M. Jacques Godfrain, rapporteur pour avis. J'y suis sensible !

M. Maxime Gremetz. Je les renouvelle donc.

Sans doute, madame la ministre, vous avez, comme moi, lu la presse du matin et vu ce grand titre effrayant dans *Les Échos* : 700 millions d'êtres humains souffrent de la faim dans un monde qui ne cesse de s'enrichir.

M. Jacques Myard. Huit cent vingt millions !

M. Maxime Gremetz. Telle est la dure réalité de ce bas monde.

Mme Henriette Martinez. On la connaissait ! C'est bien pour cela que nous sommes là et que nous allons voter ce budget !

M. Maxime Gremetz. Je ne pense pas que *Les Échos* aient fait ce titre en songeant au grand débat sur l'aide au développement que nous avons cet après-midi, mais il tombe à point. Cet article est fondé sur un rapport de la FAO : après l'avoir lu, personne ne peut plus dormir tranquillement. On aura beau dire que cela concerne les pays du tiers monde : ce sont des êtres humains, qui, comme tous, ont le droit de vivre. On parle toujours de cette mondialisation qui provoque délocalisations et immigration, mais jamais de la mondialisation des peuples, des êtres humains. Qu'il soit en Afrique, en Asie ou n'importe où, un être humain est un être humain, il a le droit de vivre, de se nourrir, de se développer et de jouir de la liberté.

Alors que nous discutons aujourd'hui des crédits de la mission « Aide publique au développement », je voudrais vous faire part de mes vives préoccupations. Je veux vous rappeler, madame la ministre, la nécessité de diffuser au Parlement le rapport sur les activités de la France au sein des institutions financières internationales dans un délai raisonnable afin que les parlementaires soient en mesure d'effectuer leur contrôle sur l'activité gouvernementale. Cela n'a pas été le cas cette année, ce qui est pour le moins regrettable. Dites-moi si je me trompe. Vous pouvez constater et vérifier.

Je suis très préoccupé de constater le peu d'importance que le Gouvernement accorde au principe de transparence. Une transmission tardive des documents budgétaires au Parlement atteste du peu de considération du Gouvernement pour le contrôle parlementaire de l'ensemble des activités gouvernementales et ne permet pas de garantir la transparence et la visibilité de la politique de coopération internationale de la France.

M. Jacques Myard. Vous devriez aller à la chasse, monsieur Gremetz. Voilà un mois que nous avons eu ce rapport !

M. Maxime Gremetz. Monsieur Myard, nous parlons de choses sérieuses !

M. Jacques Myard. Justement !

M. Maxime Gremetz. Je ne citerai qu'un seul exemple : le document de politique transversale sur la politique française en faveur du développement n'a été rendu disponible que le 18 octobre dernier, soit à peine une semaine avant l'examen en commission des crédits de l'APD. Ce n'est pas sérieux.

En ce qui concerne le projet de loi de finances lui-même, je déplore le manque d'informations relatives aux volumes d'aides françaises allouées aux différents secteurs relatifs à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement – santé, éducation, accès à l'eau. Il me paraît invraisemblable de voter sur les crédits d'APD sans avoir une vision claire de la ventilation sectorielle de l'aide française. L'« aide au développement », cela ne veut rien dire. À quoi ça sert ? À quoi ça sert ? Est-ce que ça va bien dans le sens que nous souhaitons ?

En matière de coopération sanitaire, par exemple, vous avez récemment annoncé, madame Girardin, que l'aide devrait atteindre plus de 700 millions d'euros en 2007 dans ce secteur, soit plus de 7,5 % du total des crédits d'aide publique au développement de la France. Un tel chiffre peut sembler plutôt positif. En réalité, force est de constater que cette hausse s'explique principalement par les contributions de la France à des initiatives internationales pour des programmes verticaux centrés sur des maladies ou sur des interventions spécifiques, comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'Alliance GAVI, UNITAID ou encore l'IFFIm.

Il ne suffit pas de parler de chiffres. Encore faut-il étudier ce qui se cache derrière.

M. Jacques Myard. On ne vous a pas attendus !

M. Maxime Gremetz. Dès lors, l'aide bilatérale de notre pays en matière de santé reste très limitée : elle ne devrait pas dépasser – vous me direz si j'ai tort, madame la ministre – 110 millions d'euros en 2007, soit 1,20 % de l'APD totale de la France. Or si le Fonds mondial ou encore l'Alliance GAVI ont une utilité certaine pour lutter contre les maladies transmissibles, ces programmes verticaux ne peuvent en revanche apporter de réponse satisfaisante au défi que pose le renforcement des systèmes de santé dans les pays en développement. Il est vraiment regrettable – je vous le dis avec mon cœur – que les fonds alloués pour l'achat de médicaments perdent de leur efficacité sur le terrain, faute de prescripteurs compétents et de personnel qualifié pour le suivi.

Renforcer les systèmes publics de santé et remédier à la pénurie de personnel soignant sont des actions qui constituent des préalables indispensables au succès de toute politique sanitaire dans les pays du Sud, en particulier en Afrique subsaharienne. Or nous allons jusqu'à chercher des médecins étrangers, dont les compétences sont remarquables, parce que nous n'en avons pas formé assez, pour les employer y compris dans nos hôpitaux publics en les sous-payant. J'ai eu l'occasion d'en rencontrer comme vous pouvez l'être, madame la ministre, ou comme M. Xavier Bertrand, sans doute, lorsqu'ils ont manifesté devant l'Assemblée nationale.

Il est fondamental que la France augmente de manière significative – je le dis sans démagogie – son aide bilatérale pour la santé et accepte d'en consacrer une part substantielle au renforcement des systèmes de santé et, plus spécifiquement, à l'appui des politiques nationales de renforcement des ressources humaines dans le secteur.

Le Gouvernement serait sur ce point bien inspiré de suivre les recommandations de l'OMS en consacrant au moins 50 % de son aide sanitaire à ce renforcement des systèmes de santé, la moitié de ce montant étant dévolue aux ressources humaines, qu'il s'agisse du soutien à la formation, de la revalorisation salariale ou de l'augmentation des effectifs.

L'aide publique au développement est essentielle si l'on ne veut pas laisser un grand nombre de pays et de peuples de plus en plus en marge du reste de l'humanité. Je ne peux donc que regretter qu'elle soit insuffisante. Au moins devrait-elle s'accompagner, dans un souci d'efficacité, de profondes réformes structurelles de l'économie mondiale.

Il faut que la France intervienne plus systématiquement sur le plan international afin de garantir à ces pays des prix équitables et rémunérateurs pour leurs matières premières et leurs produits agricoles leur permettant de développer réellement leurs économies. Ils n'ont que faire de la charité : ils ne font pas de la mendicité.

La France doit ainsi jeter les bases d'une nouvelle coopération libérée de tout esprit de domination et de tout paternalisme, pour construire une dynamique fondée sur le respect mutuel et l'avantage réciproque. C'est impossible, nous dit-on. Regardez donc la Bolivie, qui a nationalisé ! Les grandes multinationales, qui dominaient tout et qui menaçaient de partir en cas de nationalisation, sont toutes venues quêter des accords de coopération. C'était le bon sens, et voilà une vraie coopération, sur un pied d'égalité !

Malheureusement, madame la ministre, l'action du Gouvernement n'est ni adaptée, ni assez vigoureuse. Les crédits ne correspondent pas aux exigences. Depuis que je fais de la politique, j'entends parler, comme pour la culture, de 1 % du budget de l'État pour le développement. Aujourd'hui, nous en sommes toujours à le réclamer.

M. Jacques Myard. Vous n'avez rien fait pendant des années !

M. Maxime Gremetz. Or qui n'avance pas recule, et c'est bien dommage pour tous nos contemporains.

M. Jacques Myard. Vous n'avez pas lu les documents budgétaires !

M. Maxime Gremetz. Votre gentillesse à l'égard de l'UMP signifierait-il, mon cher collègue, qu'il vous manque quelques signatures pour votre prochaine campagne ?

Madame la ministre, j'espère que vous avez entendu mon message, un message d'espoir et de responsabilité. Je parle d'autant plus librement, sans démagogie ni promesses électorales, que ce n'est pas ce budget qui fera les élections.

M. le président. La parole est à Mme Henriette Martinez, pour le groupe de l'UMP.

Mme Henriette Martinez. Madame la ministre, le budget de la mission « Aide publique au développement » que vous nous présentez est satisfaisant pour le groupe de l'UMP. Il est conforme à la volonté du Président de la République de faire plus et mieux en faveur de nos partenaires du Sud. En effet, l'objectif fixé par le président Chirac de consacrer 0,5 % de notre revenu national brut en 2007 à l'aide publique au développement, est atteint – alors que nous étions partis, faut-il le rappeler ? de 0,31 % en début de législature –, et cela malgré les contraintes budgétaires, ce qui honore le Gouvernement et vous-même, madame la ministre. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jacques Myard. Absolument !

Mme Henriette Martinez. Connaissant votre engagement personnel et les avancées réalisées sous votre autorité au sein de votre ministère en faveur de tout ce qui trait à la santé, j'ai choisi d'en faire le thème de mon intervention, convaincue, comme de nombreux parlementaires, que la santé est, au même titre que l'éducation, le fondement du développement.

Pourtant, j'ai été surprise de constater qu'aucune allusion n'y est faite dans le projet annuel de performance qui accompagne le projet de loi de finances pour 2007, alors même que les objectifs du millénaire pour le développement constituent la feuille de route de l'aide publique française au développement et que trois de ces objectifs, les OMD 4, 5 et 6, concernent directement la santé. Ne pourrait-on envisager que la santé, à l'instar de l'éducation de base – les indicateurs 1 et 2 de l'OMD 1 –, fasse l'objet d'une référence explicite au sein des objectifs et indicateurs de performance ?

Je le crois d'autant plus nécessaire que je lis dans le document budgétaire de votre ministère, à la page 65 : « L'amélioration de l'accès à l'éducation de base joue un rôle essentiel de par ses incidences sur la démographie, la santé et la mobilité sociale, l'amélioration de la condition et du statut des femmes. » Je connais votre volonté, madame la ministre, de prendre en compte ces questions, et je tiens à saluer, en particulier, vos efforts et ceux de votre ministère en faveur de la santé des femmes. J'en veux pour preuve la récente mise en place d'une plate-forme « genre et développement », que nous appelions de nos vœux, ou encore le soutien financier à des programmes spécifiques et novateurs comme celui de Kollo, au Niger, ou celui qui, en voie d'adoption à l'UNFPA, consacre notamment tout un volet à la lutte contre les fistules obstétricales, fléau qui illustre la difficile condition de la femme africaine.

Je sais que vos services travaillent également à la rédaction d'une stratégie « Santé des femmes dans les pays en voie de développement », inspirée du bilan des actions menées en ce domaine par la France, mais aussi par ses partenaires depuis quelques années. Ne pensez-vous pas, madame la ministre, que notre pays afficherait clairement sa volonté et sa différence en nommant ce travail « Santé et droits des femmes », affirmant ainsi que l'accès aux soins est conditionné par le libre exercice par les femmes de leurs droits, notamment en matière de santé reproductive ? Pouvez-vous également me confirmer que cette stratégie, qui pourrait utilement orienter nos futures actions, sera bien rédigée prochainement et que vous pourrez la présenter en CICID avant la fin du premier trimestre 2007 ?

Par ailleurs, les efforts importants consentis par la France à travers les canaux de financement multilatéraux pour la santé me semblent, pour être relayés sur le terrain, devoir s'accompagner d'un renforcement de l'aide bilatérale en matière de santé. Dans le projet de budget pour 2007, l'Agence française de développement ne consacre que 60 millions d'euros de dons au secteur de la santé. La stratégie sectorielle santé rédigée en 2004 et validée par le CICID de mai 2005 fixait comme objectif l'alignement sur la moyenne des pays de l'OCDE, soit 11 %. Pour y parvenir était préconisée une augmentation de la part santé, hors VIH, de 50 millions d'euros en moyenne par an pendant trois ans à partir de 2006. Les deux tiers de cette APD santé concernent le sida, notamment du fait de notre soutien important au Fonds mondial. Pourtant, aucun lien n'est fait aujourd'hui entre le VIH, la santé sexuelle et la santé de la procréation, dont il est pourtant une composante.

Pouvez-vous nous éclairer, madame la ministre, sur l'augmentation prévue par le CICID ? Celle-ci reste-t-elle d'actualité et, dans l'affirmative, concernera-t-elle en priorité le canal bilatéral et la santé hors VIH ? Dans son enveloppe de dons, l'AFD, dont vous avez la tutelle, ne pourrait-elle par ailleurs augmenter la part consacrée à la santé afin d'atteindre cet objectif prioritaire ?

Nous nous félicitons que la nouvelle LLOF permette enfin au Parlement de voter plus de 80 % des crédits budgétaires qui concourent à l'APD. Cependant, le contrôle de l'utilisation de ces fonds par nos partenaires continue à nous poser problème. La préférence accordée aux aides programmes sectorielles, qui comportent des avantages évidents, comme la responsabilisation de nos partenaires, complique le suivi de l'utilisation de ces fonds. Au Niger, par exemple, on peut estimer qu'un tiers du soutien français à la politique de santé devrait être affecté à la santé de la procréation. Si cet engagement est à peu près contrôlable au niveau central, j'ai pu constater qu'il ne l'est absolument pas au niveau opérationnel, celui des districts de santé, du fait de la récente décentralisation. Il faudra donc trouver des solutions pour pouvoir contrôler *a posteriori* l'utilisation des budgets votés et mis en œuvre dans le cadre des aides programmes sectorielles.

Enfin, madame la ministre, la représentation nationale dans sa grande majorité souhaite depuis plusieurs années obtenir une loi de programmation pluriannuelle pour rendre notre APD plus prévisible pour nos partenaires du Sud, pour garantir que l'objectif de 0,7 % sera atteint en 2012 et appliquer les stratégies adoptées en CICID.

M. François Loncle. Très juste !

Mme Henriette Martinez. En effet, parmi les quatre priorités budgétaires du quinquennat, seule l'APD ne fait pas l'objet d'une telle loi. Peut-on espérer qu'à l'instar de la défense, de la justice et de la sécurité, tel sera aussi un jour le cas de l'APD ? (*« Très bien ! » sur divers bancs.*)

J'en fais le vœu, sachant combien vous avez vous-même à cœur que l'effort entrepris depuis 2002 se poursuive et s'amplifie, cet effort qui place la France en tête des pays européens par le volume de son APD et en tête des pays du G8 pour la part du revenu national brut qui y est consacrée.

Conscients, madame la ministre, que près de trois milliards de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, les députés du groupe de l'UMP se félicitent de l'effort budgétaire consenti de façon constante par le Gouvernement et saluent votre implication comme celle de votre ministère. Ils s'honorent que la France ait pris l'initiative de la taxe de solidarité sur les transports aériens et vous apportent leur confiance et leur soutien.

Pour toutes ces raisons, nous sommes fiers de voter aujourd'hui les crédits de la mission « Aide publique au développement » pour 2007 que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, regardons la réalité en face : malgré la rapide montée en puissance des économies émergentes, le monde, ainsi que d'autres orateurs l'ont souligné, bascule structurellement dans une opposition entre riches et pauvres. Partout, en Europe comme aux États-Unis, les économies deviennent duales, ce qui est source d'inquiétude. Or, en réalité, la dualité est surtout

dans les rapports Nord-Sud, et nous constatons une rupture grandissante entre, d'une part, l'Europe et les États-Unis et, d'autre part, un continent qui, selon nous, va à la dérive, l'Afrique. On ne peut à cet égard que regretter que notre débat, au sujet pourtant porteur pour notre avenir comme pour celui de notre continent, n'intéresse malheureusement que peu de nos collègues.

Dois-je rappeler ici – ces chiffres sont connus, mais il faut, je crois, les répéter – qu'en 1950 l'Afrique comptait 250 millions d'habitants, qu'aujourd'hui ils sont 1 milliard et qu'au rythme actuel de la croissance démographique, qui va jusqu'à trois points par an, ils seront 1,5 milliard dans quelques années, en 2040 ou 2050, et cela en dépit de toutes les difficultés que rencontre ce continent ?

Face à cette réalité, vous nous présentez, madame la ministre, un budget qui s'améliore – je regrette d'ailleurs que certains de nos collègues occultent ces chiffres – puisque, cette fois-ci, 0,5 % du revenu national brut est consacré à l'APD et que nous tendons vers 0,7 % en 2012. Ce n'est pas encore assez, j'en conviens, mais c'est un progrès à saluer, car, faut-il le rappeler, nous étions en 2001-2002 à 0,32 %.

La France est certes en tête du G8. La mission que vous nous présentez a deux programmes pour lesquels les crédits de paiements sont en augmentation de 5 % sur 2006. Malheureusement, et je souhaiterais avoir quelques explications de votre part, madame, nous constatons une baisse des autorisations d'engagements sensible, pour pratiquement 2 milliards d'euros.

L'aide publique au développement, on ne la fait pas pour les beaux yeux des uns et des autres, il faut être clair. Ce n'est pas de la mendicité, ce n'est pas l'aumône, c'est la survie même de la stabilité du monde, notre survie face à cette rupture que je viens de décrire. Comment pourrait-on vivre en toute sérénité alors même qu'à deux heures d'avion un continent part à la dérive ?

Je voudrais à ce propos poser deux questions macroéconomiques.

La première porte sur le véhicule choisi pour notre APD : multilatéral ou bilatéral. Des critiques ont été formulées tout à l'heure sur le fait que nous ne ferions pas suffisamment d'efforts dans un certain nombre de postes onusiens. C'est peut-être vrai, mais je voudrais quand même souligner que l'aide multilatérale n'est pas plus efficiente et que nous avons aussi une stratégie d'influence à préserver et à développer. Je regrette que, trop souvent, nous fassions des choix multilatéraux qui rendent notre aide anonyme, qui la coulent dans un moule dans lequel nous n'avons pas de retour politique, alors même que nous consentons des efforts financiers très importants.

M. Jean-Claude Guibal. Très bien !

M. Jacques Myard. L'aide économique et financière a choisi, pour pratiquement 64 % de ses crédits, le véhicule multilatéral. Je le dis comme je le pense, c'est une erreur, car nous pouvons être beaucoup plus efficaces et beaucoup plus efficaces avec un véhicule bilatéral, comme le président Wade nous l'a d'ailleurs dit un jour en commission des affaires étrangères. Le multilatéral se traduit souvent par la mainmise d'une technocratie internationale qui voit plutôt des chiffres et des statistiques, ignorant parfois les hommes.

Or, dans le programme dont vous avez plus particulièrement la charge, madame la ministre, c'est-à-dire la solidarité à l'égard des pays en voie de développement, pour 41 % vous favorisez le véhicule multilatéral. Il convient de s'interroger sur cette stratégie.

La seconde question que je voudrais soulever sera sans doute jugée plus iconoclaste, mais il faut, parfois, avoir le courage de parler fort. Il y a vingt ou trente ans, on a entendu dire que la Corréze devait venir avant le Zambèze. Eh bien, aujourd'hui, je pose la question : faut-il véritablement privilégier l'Europe et ignorer l'Afrique alors que le jeu du monde, la stratégie du monde se joue sur l'Afrique ?

Nous consacrons pratiquement jusqu'à 44 milliards par an au niveau européen à des fonds structurels pour des pays qui reçoivent par ailleurs énormément d'investissements privés. Bien sûr, cela aide, et il ne s'agit pas de supprimer tous ces fonds structurels mais je voudrais rappeler que, pendant la période 2007-2013, nous allons consacrer 340 milliards à des fonds structurels à des pays qui sont en train de se développer parce qu'ils ont la culture pour se développer alors même que le FED, à travers votre budget, n'est abondé que de 22 milliards. C'est, aujourd'hui, une faute géostratégique, une faute historique, de privilégier les fonds européens au détriment de l'aide publique au développement. Nous sommes en train de passer à côté de l'histoire. Je rappelle que, sur la période 2000-2006, la France a été contributrice nette pour 25 milliards d'euros. J'ose dire que cet argent eût été mieux employé dans l'aide publique au développement en Afrique.

Je voudrais maintenant parler d'une initiative que j'avais prise il y a déjà quelques mois et qui était la création d'un plan épargne-retour pour les étrangers qui désirent rentrer dans leur pays d'origine pour y créer une activité, avec des possibilités de retour, car, pour que le dispositif soit attractif, il ne s'agit pas de les faire partir sans entretenir de relations. Je voudrais vous remettre cette proposition de loi, madame la ministre, qui pourrait permettre à un certain nombre d'émigrés établis chez nous d'épargner, sur la structure du plan épargne-logement, en vue de créer une activité dans leur pays. Bien évidemment, l'Agence publique au développement viendrait abonder en crédits de développement et d'accompagnement. Il faut faire preuve d'imagination car le temps presse.

Voilà en peu de mots ce que je voulais dire. Je conclurai en répétant que notre survie passe par l'aide publique au développement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jean Lassalle. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Guibal.

M. Jean-Claude Guibal. L'accroissement des flux migratoires est la conséquence en même temps que la mesure de l'écart qui ne cesse de se creuser entre le Nord et le Sud, entre les pays riches et ceux qui deviennent de plus en plus pauvres. Sous-développement et émigration sont liés. Ils doivent donc être traités ensemble.

L'appauvrissement de certains pays a été accéléré par leur ouverture à la concurrence, qui a déstabilisé leur économie et leur marché de l'emploi. L'ethnocentrisme qui amène les pays riches à identifier la modernité à leur modèle de développement a accentué cette dérive. Il y a plus de trente ans déjà, les élevages industriels implantés en Côte d'Ivoire par Interagra – le groupe de M. Doumeng – ont ruiné l'économie vivrière du pays.

Fernand Braudel notait que différentes formes d'économies coexistent la plupart du temps dans un même espace : l'économie capitaliste, l'économie de marché et l'économie d'autosubsistance. On aurait pu s'inspirer de ce constat pour veiller à ce que le développement des deux premières ne se fasse qu'au rythme où elles peuvent distribuer les revenus

qu'assurerait la troisième. Or ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées au cours des dernières décennies. Au point où nous en sommes arrivés, il semble indispensable, pour acclimater ces sociétés à l'économie de marché, de les restaurer en renforçant leur tissu de très petites, de petites ou de moyennes entreprises. Car, dans ces pays comme dans les nôtres, ce sont elles qui créent le plus d'emplois, y compris de faible qualification.

Dans le même temps, parce que l'on émigre le plus souvent pour fuir la misère, se pose avec de plus en plus d'acuité le problème de la maîtrise des flux migratoires. L'ampleur prise par ces derniers menace l'équilibre des pays d'accueil tout en privant de leurs cadres les pays d'origine. L'intérêt des uns comme des autres est de se concerter pour mettre en œuvre une politique d'immigration qui réduise les mouvements de populations tout en concourant au développement des pays sources.

Tel est l'objet, entre autres, de notre politique d'aide publique au développement. La France est, en la matière, exemplaire, cela a été dit. Conformément à l'objectif fixé par le Président de la République, elle y consacra en 2007 0,5 % de son revenu national brut.

Permettez-moi à cette occasion, madame la ministre, de saluer l'intelligence et la détermination avec laquelle vous concevez cette politique, la mettez en œuvre et souhaitez la concentrer pour la rendre à la fois plus lisible et plus efficace.

Personnellement, je comprendrais bien qu'à l'intérieur de cette enveloppe globale de l'aide publique au développement soit progressivement accrue la part de l'aide aux personnes, c'est-à-dire au codéveloppement, par rapport à celle dont bénéficient les gouvernements. Conçu et lancé à l'initiative de la France, le codéveloppement mérite, dès qu'il aura fait ses preuves, de passer du stade expérimental à une application plus large. Non seulement il permet de contourner les dysfonctionnements de gouvernances parfois improbables, mais il répond aussi de manière à la fois humaine et efficace à la nécessité de maîtriser les problèmes nés des flux migratoires. En valorisant les liens qui se tissent entre la France et les pays d'origine des migrants, il contribue enfin au rayonnement de notre influence dans ces pays.

Le 19 juin dernier, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement, le CICIP, après avoir reconnu le rôle des migrants dans le développement de leur région d'origine, a décidé de soutenir davantage leurs initiatives, qu'il s'agisse du transfert de leur épargne ou de celui de leurs savoir-faire. Ces orientations et propositions ont été retenues à la conférence de Rabat des 10 et 11 juillet 2006.

Pour s'en tenir aux seuls transferts d'épargne des migrants vers leur pays d'origine, leurs montants pourraient, selon les estimations de la Banque mondiale, atteindre 220 milliards de dollars en 2006, soit plus du double des chiffres de l'aide publique au développement. Or ils ne sont investis qu'à hauteur de 10 % dans des projets productifs.

Puis-je donc vous demander, madame la ministre, quelles actions vous envisagez de prendre dans ce domaine pour mieux faire participer ces fonds considérables au développement des pays dont sont originaires leurs détenteurs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.

Mme Brigitte Girardin, ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la période 2002-2007 a coïncidé avec une très forte augmentation des efforts consentis par notre pays en matière d'aide publique au développement. Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu rappeler que cette aide publique au développement ne représentait que 0,3 % du revenu national brut en 2001 et qu'elle atteindra 0,5 % en 2007, conformément à l'engagement pris par le Président de la République. N'en déplaise au groupe socialiste, notre aide a progressé régulièrement,...

M. Jacques Myard. Exact !

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. ... passant de 4,7 milliards d'euros en 2001 à 9,2 milliards d'euros en 2007, soit un quasi-doublement.

M. François Loncle. Y compris les opérations militaires.

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. L'augmentation de l'aide française concerne, sur 2002-2007, toutes ses composantes. Ainsi, l'aide au développement générée par le budget du ministère des affaires étrangères sera passée de 1,7 milliard d'euros en 2002 à 2,5 milliards d'euros en 2007.

M. Jacques Myard. Très bien !

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Il ne s'agit donc pas, comme l'a déclaré l'un des rapporteurs, M. Emmanuelli, « d'artifices budgétaires » ni « d'augmentation essentiellement due aux augmentations de prêts ».

Il faut voir les choses en face : l'augmentation de l'aide française est réelle depuis 2002, et c'est bien une véritable rupture de la politique française qui s'est produite à cette date puisque, sous la législature précédente, cette aide avait fortement diminué et était passée de 0,47 % en 1996 à 0,31 % en 2001.

M. Jacques Myard. Exact !

Mme Henriette Martinez. Tout à fait ! Ils devraient voter le budget !

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Il est par ailleurs exact que notre aide est portée en partie par d'autres missions du budget de l'État. J'ai d'ailleurs été particulièrement vigilante pour vous donner toute l'information sur ces dépenses qui sont réalisées sur le budget de l'État et qui concourent à l'aide publique au développement.

Je ne reviendrai pas en détail sur chacune de ces dépenses, je me concentrerai sur la plus importante, que l'on appelle les « écolages », c'est-à-dire l'accueil gratuit d'étudiants étrangers en France. Cette gratuité est une caractéristique de notre système universitaire et je souhaiterais que l'on se garde de toute polémique en la matière, car s'il est vrai que le nombre d'étudiants étrangers a fortement augmenté en France ces dernières années, c'est à la suite d'une politique constante lors des deux dernières législatures. J'y vois la preuve d'un consensus politique au sein de notre pays pour qu'en matière de flux migratoires, l'approche ne soit plus purement sécuritaire.

M. Jean Lassalle. Très bien !

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Cet accueil d'étudiants étrangers était aussi, vous vous en rappelez, un aspect important de la loi sur l'immigration que vous avez votée en mai dernier.

Afficher le chiffre de ces écolages, c'est également pour le Gouvernement faire acte de transparence. Cette transparence est récente, puisqu'elle n'a été introduite que sous la présente législature, à la suite d'un travail difficile de recensement. Mais c'était important, car je crois utile que vous sachiez, lorsque vous votez les crédits des universités françaises, qu'environ 8 %, soit 900 millions d'euros, serviront à former des migrants qui viennent étudier en France pour y acquérir des compétences essentielles à leur pays d'origine.

Mme Henriette Martinez. Très bien !

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Cette transparence vient en complément des autres documents transmis au Parlement, et je voudrais répondre aussi bien à M. Loncle qu'à M. Gremetz que le rapport sur les activités des institutions financières internationales vient d'être terminé et vous sera remis dès la semaine prochaine.

Par ailleurs, toujours pour répondre à M. Loncle, je précise que la part des allègements de dette dans notre aide représente un montant décroissant, en réduction de 800 millions d'euros entre 2006 et 2007.

Nous ne comptons donc pas sur eux pour réaliser notre objectif de 0,5 % en 2007.

M. François Loncle. Et les opérations de maintien de la paix ?

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Et s'il faut déplorer le surendettement qu'a pu générer une politique trop peu prudente dans le passé en matière de garanties de la Coface, ce qu'il faut surtout dénoncer, ce sont ces politiques laxistes qui ont été menées dans les années 80 par des gouvernements que vous souteniez, monsieur Emmanuelli, et non les annulations qui sont faites aujourd'hui.

Ces annulations sont d'ailleurs tout à fait bénéfiques pour le développement. Qui oserait en douter ? Prenons un seul exemple, le Nigeria. Voilà un pays qui dispose d'importantes ressources pétrolières et qui se passe volontiers de l'aide internationale. C'est justement grâce à ces allègements de dette que le gouvernement nigérian a prévu d'augmenter les dépenses de santé et d'éducation des plus pauvres de 1 milliard de dollars par an.

Je pourrais également évoquer les contrats de désendettement-développement pour lesquels la France réaffecte les allègements de dette directement à des projets de développement, comme au Cameroun.

J'ai par ailleurs noté, monsieur Godfrain, les propositions que vous faites en matière de suivi des annulations de dette. Je partage votre conviction concernant l'importance de ce sujet, tant pour les contribuables français, qui fournissent des efforts financiers importants, que pour les pays débiteurs, pour qui les annulations de dette représentent une aide précieuse. Le Gouvernement a d'ores et déjà engagé des efforts pour fournir au Parlement une information plus complète et plus détaillée sur ce sujet, comme votre rapport le souligne.

M. Jacques Godfrain, rapporteur pour avis. C'est vrai !

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Nous souhaitons continuer dans cette voie. J'approuve vos deux propositions concrètes : la création d'un groupe de suivi permanent composé de parle-

mentaires et qui se réunirait régulièrement ; la création d'un forum Parlement-ONG-pays bénéficiaires, qui travaillerait sur certains thèmes précis.

Pour conclure sur le chiffrage de notre aide, je vous rappelle que l'objectif de 0,5 % sera atteint en 2007 sans prendre en compte la contribution de solidarité sur les billets d'avion que vous avez votée l'an dernier. Il en va de même pour tous les transferts, y compris budgétaires, non comptabilisés dans l'aide publique au développement. Je pense en particulier aux 110 millions d'euros supplémentaires qui seront attribués aux anciens combattants.

S'agissant de la contribution sur les billets d'avions, je voudrais souligner que sa mise en place a déclenché une dynamique internationale. L'introduction de nouveaux prélèvements ne va de soi dans aucun pays, et c'est déjà un succès qu'à peine quelques mois après l'instauration, le 1^{er} juillet, de sa version française, quarante-cinq pays se soient engagés sur cette voie. Je souhaite vivement que cette mobilisation diplomatique française sans précédent se poursuive dans la durée.

La France est ainsi en tête des pays européens par le volume de son aide et en tête du G8 par la part de richesse nationale qui y est consacrée. Il convient de le faire savoir et de rendre notre effort plus visible sur le terrain. Sur ce point, vous avez parfaitement raison, monsieur Myard. C'est pourquoi une préoccupation majeure du Gouvernement est que toutes les actions financées par la France soient regroupées sous un logo unique, quel que soit le canal qu'elles empruntent.

M. Jean Lassalle, M. Jacques Myard et M. Jacques Godfrain, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Je présenterai ce logo lors de la semaine de la solidarité internationale, le 17 novembre prochain.

M. Jean Lassalle et M. Jacques Myard. Très bien !

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Mais, bien entendu, vous le savez, au-delà des engagements chiffrés, le Gouvernement a également à cœur de rendre cette aide plus efficace. Qu'entend-on par efficacité ? Le document de politique transversale que vous avez reçu le rappelle, il s'agit de deux objectifs fondamentaux :

« Mettre en œuvre les objectifs du Millénaire adoptés par les Nations unies », qui visent à réduire la pauvreté de moitié dans le monde d'ici à 2015 ;

« Promouvoir le développement à travers les idées et le savoir-faire français ». C'est là un objectif d'influence de consacrer des sommes importantes à des dépenses réalisées en faveur de pays étrangers.

Ces deux objectifs sont aussi ceux de la partie culturelle de l'aide au développement. Je suis souvent interrogée sur l'inscription de ce type de crédits dans notre aide. C'est pourtant ce que prévoient les règles de l'OCDE, et c'est justifié sur le fond.

Premièrement, l'aide culturelle contribue au développement. La production artistique est non seulement une source de revenus directe pour les plus pauvres, mais également un moyen de renforcer l'identité des peuples et de contribuer indirectement à leur développement économique. C'est d'ailleurs pourquoi nous nous sommes engagés à développer ce type de coopération à l'occasion de la récente signature de la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

Deuxièmement, la coopération culturelle vise, comme le reste de notre aide au développement, un objectif d'influence qu'il est aisé de percevoir. À cet égard, la promotion de la langue française partout dans le monde – je sais que c'est un souci permanent de M. Myard – est bien un objectif essentiel pour nous.

M. Jacques Myard. Mais vous pouvez mieux faire, madame la ministre !

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Je ne reviendrai pas sur la réforme de notre dispositif de coopération que je vous avais décrite l'an dernier. Je voudrais simplement souligner auprès de vous qu'elle a permis les avancées importantes en matière de pilotage stratégique et de lisibilité de notre aide qui étaient attendues.

Ainsi, j'ai signé au cours de l'année écoulée une vingtaine de documents cadres de partenariat, les DCP, qui constituent de véritables plans d'action conclus sur cinq ans entre la France et les pays que nous aidons. Ces documents permettent de concentrer notre aide pour la rendre plus efficace et plus lisible. Ils concernent tous les opérateurs français, comme vous le souhaitez, monsieur Lassalle, qu'il s'agisse de l'AFD, du CIRA ou des ONG. Nous avons totalement répondu à cette préoccupation.

Les DCP permettent également de rendre notre aide plus prévisible sur le moyen terme. Mais cela doit se faire de manière souple. C'est pourquoi j'ai demandé à nos ambassadeurs, qui sont en charge de la négociation et du suivi de l'application de ces documents, d'en réaliser une revue annuelle. J'ai moi-même prévu de me rendre en janvier prochain au Cambodge pour examiner l'application du premier DCP que j'avais signé il y a un an.

Cette politique allie en conséquence continuité et adaptation. C'est dans cet esprit que nous l'infléchissons au cours de cette année 2006. Je voudrais en souligner cinq aspects.

Premièrement, les objectifs du Millénaire pour le développement restent le but premier de notre politique de développement. C'est pour les atteindre que nous avons mis l'accent, lors du dernier comité interministériel pour la coopération internationale et le développement – le CICID du 19 juin 2006 –, sur le concept de biens publics mondiaux, en établissant trois priorités : la lutte contre les maladies transmissibles, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. La perte de ces biens publics mondiaux touchera en effet les pays les plus pauvres encore plus durement que nous.

Deuxièmement, le développement de ces pays est la seule solution à long terme au problème des migrations incontrôlées. C'est pourquoi le Gouvernement, en juin dernier, a établi un plan d'action détaillé en ce sens. Le codéveloppement constitue effectivement, monsieur Guibal, une piste prometteuse. En réponse à votre demande sur le transfert d'épargne des migrants, je peux vous apporter les précisions suivantes.

Nous souhaitons tout d'abord diminuer le coût de transfert de l'épargne des migrants, notamment en favorisant la concurrence entre opérateurs et en utilisant les nouvelles technologies comme le mandat électronique. J'espère aussi être en mesure de lancer avant la fin de l'année un site internet de comparaison des frais de transfert, qui correspond à une demande des associations de migrants et qui, grâce à la transparence accrue du marché qui en résultera, aura un impact sur les coûts.

Un autre axe d'effort consiste à orienter l'épargne des migrants vers des investissements productifs. Actuellement, 10 % seulement de cette épargne sont dirigés vers de tels investissements. La création, en juin de cette année, d'un compte d'épargne codéveloppement au bénéfice des travailleurs étrangers résidant en France dont vous avez été, monsieur Godfrain, l'un des promoteurs, répond à cet objectif.

La création d'une mutuelle d'épargne et de crédit au Sénégal et au Mali permet également l'accès des migrants à des prêts se situant entre micro-crédit et prêt bancaire classique, et qui font aujourd'hui défaut.

Troisièmement, l'Afrique restera notre priorité, avec les deux tiers de notre aide bilatérale. Son développement doit se construire sur la base du secteur privé, pour lequel le dernier CICID a annoncé une initiative d'un milliard d'euros sur trois ans. Tous ces efforts commencent à porter leurs fruits, puisque le taux de croissance économique du continent africain progresse et atteindra 5 à 6 % par an sur la période 2005-2007.

Quatrièmement, le développement nécessite une amélioration de la gouvernance de ces pays. C'est la raison pour laquelle nous avons adopté une stratégie en la matière au sein de l'Union européenne. Nous avons examiné celle de la Banque mondiale lors de la réunion que nous avons tenue à Singapour en septembre et nous adopterons une stratégie française avant la fin de l'année.

Cinquièmement, je suis d'accord avec vous, madame Martinez, monsieur Gremetz, un effort particulier doit être réalisé pour notre politique bilatérale en matière de santé. Nous avons en effet très sensiblement augmenté nos contributions multilatérales à ce secteur. Il convient désormais d'adapter notre politique bilatérale à cette nouvelle donne, ainsi qu'à la croissance du phénomène migratoire. Là encore, nous adopterons une nouvelle stratégie avant la fin de l'année, et c'est bien notre intention d'augmenter également notre aide bilatérale en la matière.

Quant à la fixation d'objectifs de performance en matière de santé, que vous évoquez également, madame Martinez, elle a fait l'objet d'un examen approfondi et n'a pas été écartée par principe. Elle se heurte cependant à la difficulté, voire l'impossibilité, de construire des indicateurs d'impact et de performance à l'échelle de l'action d'un seul pays donateur, compte tenu notamment de la complexité des politiques et des actions de santé et de la multiplicité des intervenants.

Enfin, madame Martinez, je partage vos préoccupations face aux risques nouveaux de régression des droits des femmes que l'on observe de plus en plus. Je souhaite que toutes nos actions de coopération prennent désormais en compte systématiquement la question de l'égalité des sexes, ce que l'on appelle « le genre ». L'expérience montre en effet que cette démarche contribue à renforcer l'efficacité de notre aide.

J'ai créé, comme vous l'avez rappelé, un groupe de travail chargé de la mise en place de cette approche nouvelle qui vise à inclure la promotion de la femme et l'égalité des sexes dans les programmes de coopération, et à mettre en œuvre une évaluation effective de cette politique.

Je m'efforce également de sensibiliser les acteurs non étatiques à cette question du genre et de renforcer dans ce but l'appui aux ONG, aux collectifs et aux collectivités territoriales qui doivent pouvoir intégrer cette dimension dans leur action de coopération.

Mesdames, messieurs les députés, le projet de budget qui vous est soumis pour 2007 reflète l'augmentation continue des moyens de cette politique, qui dépassent pour la première fois les 3 milliards d'euros. L'augmentation de ces crédits est en partie financée par un versement de dividendes de l'Agence française de développement. Il est possible que ceux-ci soient encore supérieurs à ce qui était prévu dans le cadre de la préparation de ce budget. Si cela se confirmait, mon objectif serait que ces ressources supplémentaires soient affectées aux dons projets de l'AFD, au cas où, comme le suggère l'un de vos rapporteurs, l'augmentation déjà importante de 9,2 % que nous avons prévue pour les crédits de paiement de ces dons projets se révélerait insuffisante en cours d'année.

Ce projet de budget reflète également les objectifs de notre aide, notamment l'équilibre, tellement souhaité par M. Myard, entre aide multilatérale, pour laquelle nous poursuivons les efforts engagés, et aide bilatérale, pour laquelle un effort accru est réalisé.

Nous augmenterons bien nos contributions au Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et le paludisme de 75 millions d'euros. Nous resterons premiers contributeurs au Fonds européen de développement et au Fonds africain de développement. Et nous porterons nos contributions aux Nations Unies de 50 millions d'euros en 2004 à 110 millions d'euros en 2007, dont 90 millions d'euros de contributions non affectées et 20 millions d'euros de contributions affectées.

Ainsi, avec des dotations supplémentaires de 84 millions d'euros pour les contrats de désendettement et développement et de plus de 50 millions d'euros pour les dons pour les projets du Fonds de solidarité prioritaire et de l'Agence française de développement, nous augmentons notre aide bilatérale de plus de 130 millions d'euros.

Nous prévoyons également d'augmenter de plus de 200 millions d'euros le volume de décaissement de prêts, en étant bien entendu très sélectifs pour éviter les crises de surendettement que l'on a connues dans le passé.

Ainsi, avec plus de 300 millions d'euros d'aide bilatérale supplémentaire pour nos projets de terrain en 2007, on observe les premiers effets de la politique volontariste que je vous avais présentée l'an dernier.

L'augmentation de l'aide au développement a ainsi porté dans un premier temps en majorité, j'en conviens, sur des contributions multilatérales, dont les décaissements sont plus rapides. Dans le même temps, nous avons lancé de nouveaux projets bilatéraux, qui commencent maintenant à générer des décaissements et des volumes d'aide accrus.

S'agissant spécifiquement des autorisations d'engagement, je m'étonne, monsieur Emmanuelli, qu'un membre de la commission des finances tel que vous regrette que leur niveau ne soit pas supérieur. La diminution des autorisations d'engagement que vous observez entre 2006 et 2007 est essentiellement apparente : elle tient au fait que plusieurs opérations exceptionnelles, par exemple celle que nous réalisons tous les trois ans pour reconstituer les fonds multilatéraux financiers, ont été réalisées en 2006. Abstraction faite de ces éléments exceptionnels, nous avons maintenu nos engagements au niveau déjà élevé atteint en 2006. Par souci de rigueur budgétaire, nous avons en revanche accru les crédits de paiement correspondant à ces autorisations d'engagement.

Dans le cadre de cette aide bilatérale, je voudrais mettre en avant trois priorités. Nous prévoyons tout d'abord de consentir un effort particulier en faveur des organisations non gouvernementales. Nous allons également privilégier les projets mis en œuvre par nos ambassades, comme vous le souhaitez, monsieur Lassalle. Enfin, comme beaucoup d'entre vous l'ont demandé lors de mon audition en commission, nous entendons renforcer les moyens humains. Au total, après deux décennies durant lesquelles ceux-ci ont décrié, nous aurons stabilisé nos effectifs d'assistance technique à 1 300 personnes dès 2006, et nous prévoyons une augmentation de 2 200 à 2 500 volontaires dès 2007.

Vous le voyez, mesdames, messieurs les députés, nous tenons nos engagements en matière d'augmentation de l'aide. Je souligne que l'appui du Parlement a été décisif à cet égard. J'y vois un signe fort de l'attachement de notre pays dans son ensemble à une forte générosité à l'égard des plus pauvres. C'est d'ailleurs ce que confirme le résultat d'un récent sondage : 61 % des Français considèrent qu'il faut augmenter l'aide aux plus pauvres, même en cas de difficultés budgétaires.

Permettez-moi de faire aujourd'hui devant vous le vœu que les orientations prises depuis cinq ans donnent lieu dans l'avenir à une mobilisation consensuelle. Nous nous sommes engagés avec nos partenaires européens à atteindre l'objectif de 0,7 % de notre aide d'ici à 2012, ce qui nécessitera de l'augmenter chaque année de plus d'un milliard d'euros supplémentaires.

Je note votre souci de programmer cet effort sur le long terme. Mme Martinez, M. Godfrain et M. Loncle ont émis le souhait d'une loi de programmation, souci que, bien sûr, je partage.

M. Jean Lassalle. Très bien !

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Pour cette raison, j'ai souhaité que les documents cadres de partenariat deviennent un véritable outil de programmation de notre aide sur une durée de cinq ans.

M. Jean Lassalle. Bravo !

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Car ce n'est qu'avec la constance des politiques que nous parviendrons à des progrès réels pour le développement du Sud, qui est, vous avez été nombreux à le rappeler, le seul garant de la prospérité et de la sécurité collective de la planète. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

La parole est à M. Martine Aurillac.

Mme Martine Aurillac. Madame la ministre, le budget que vous nous avez présenté peut faire votre fierté. En effet, depuis 2005, la France peut de nouveau tenir sa parole et son rang. Votre budget est toujours centré, à juste titre, sur l'Afrique. Il constitue une avancée réelle en termes de lisibilité et d'efficacité. Nous sommes nombreux à nous en réjouir.

Le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » contribue à réaliser l'objectif de 0,5 % du RNB que nous nous assignons. Si c'est surtout l'aide multilatérale qui en profite, l'aide bilatérale, vous l'avez souligné, ne régresse pas, heureusement. Elle augmente même de 50 millions, auxquels s'ajoutent, pour 122 millions, les ressources de l'Agence française de développement. Comme

l'a souhaité le Président de la République, les organisations de solidarité internationale en bénéficient particulièrement, puisque plus de 16 millions supplémentaires entrent dans le cadre du FSP.

Selon quels critères s'effectuent la répartition et l'affectation de ces fonds ? De quelle manière le contrôle en est-il assuré ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Vous le savez, madame la députée : le Président de la République s'est engagé à doubler, entre 2004 et 2009, la part de notre aide passant par les organisations non gouvernementales.

Je profite de votre question pour vous indiquer que nous porterons cette contribution, tous opérateurs et instruments confondus, de 109 millions d'euros pour 2006 à 157 millions pour 2007. Cette augmentation représente le quasi-doublement des volumes transitant par les ONG entre 2004 et 2007.

Pour les seuls crédits de la mission d'appui à l'action internationale des ONG, mon ministère prévoit de porter ses contributions de 47,2 millions d'euros en 2006 à 74,7 millions en 2007, en partie sur le fonds de solidarité prioritaire, en partie sur d'autres types de crédits. Il va de soi que cette augmentation sera assortie d'une exigence forte quant à la qualité des projets et à leur adéquation avec la politique française.

S'agissant des crédits de mon ministère, les orientations seront les suivantes. Nous favoriserons la concertation et développerons le partenariat entre l'État et les acteurs français non gouvernementaux, qu'il s'agisse des ONG, des syndicats ou des fondations. Nous contribuerons à la structuration des sociétés civiles du Sud. Nous encouragerons la sensibilisation au développement de l'opinion publique française. Nous mettrons en œuvre les projets de codéveloppement, en particulier avec les organisations de solidarité issues de l'immigration. Nous renforcerons les moyens d'accompagnement du volontariat. Enfin, sur le plan géographique, nous continuerons à donner la priorité à l'Afrique subsaharienne, en particulier aux pays les moins avancés, tout en conservant un niveau fort d'intervention dans les pays en crise, en particulier au Liban, à Haïti, en Afghanistan et au Sud Soudan.

M. le président. Nous avons terminé les questions.

MISSION « AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT »

M. le président. J'appelle les crédits de la mission « Aide publique au développement » inscrits à l'état B.

État B

M. le président. Les crédits de la mission « Aide publique au développement » inscrits à l'état B ne font l'objet d'aucun amendement.

Je les mets aux voix.

(*Les crédits sont adoptés.*)

M. le président. Nous en venons à l'article 42.

Article 42

M. le président. L'article 42 ne fait l'objet d'aucun amendement.

Je le mets aux voix.

(L'article 42 est adopté.)

Après l'article 42

M. le président. Je suis saisi d'un amendement n° 36 rectifié.

M. Jean Lassalle. J'aurais aimé soutenir l'amendement n° 33, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 33 ne peut pas être défendu, puisque ses auteurs ne sont pas présents.

M. François Loncle. Nous aurions au moins pu en délibérer !

M. le président. Ce n'est pas possible, aux termes de l'article 100 du règlement de l'Assemblée nationale. Je vous renvoie à la feuille jaune éditée par le service de la séance, qui le rappelle régulièrement dans un encadré.

M. Jean Lassalle. Il faudra au moins faire savoir aux signataires de l'amendement n° 33 que j'ai souhaité le défendre !

M. le président. Ce sera fait, monsieur Lassalle.

M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial. Je ne suis pas sûr que l'indication portée sur la feuille jaune corresponde réellement à une modification du règlement.

M. le président. Elle correspond non à une modification, mais à la lettre du règlement.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial. L'amendement n° 36 rectifié concerne le plafond des annulations de dettes autorisées par le Parlement. Les annulations de dettes décidées par le club de Paris nécessitent en effet une autorisation prévue dans la loi de finances. Ainsi, chaque accord – de Toronto, de Dakar ou de Yaoundé – a entraîné le vote d'un article de la loi de finances fixant le plafond des annulations.

Celui-ci est régulièrement relevé chaque fois que la France prend un engagement dans ce domaine, ce qui a eu lieu pour la dernière fois dans l'article 116 de la loi de finances rectificative pour 2004, qui a relevé le plafond du dispositif de Toronto, sur lequel s'imputent aujourd'hui la plupart des annulations de dettes, à 11,1 milliards d'euros. Or d'autres annulations massives de dettes doivent intervenir, puisque certaines ont déjà été accordées au Nigeria ou à l'Irak. Le plafond de 11,1 milliards va par conséquent s'avérer insuffisant.

La rectification intervient ordinairement dans la loi de finances rectificative, alors que nous pouvons parfaitement l'anticiper lorsque nous votons la loi de finances initiale. La commission des finances a donc souhaité qu'une telle décision intervienne désormais dans ce cadre et, non plus à la sauvette et dans l'indifférence générale, à l'occasion de la loi de finances rectificative.

La commission, qui a délibéré, a adopté cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Le Gouvernement est favorable à cet amendement technique qui permettra le relèvement du plafond d'annulation de dettes au profit des pays débiteurs de la France.

Sur le plan juridique, il est indifférent qu'une telle mention soit désormais inscrite en loi de finances initiale plutôt qu'en loi de finances rectificative. Il est également logique que nous en discutions lorsque nous examinons la mission « Aide publique au développement » et, plus largement, les chiffres de l'APD, que j'ai eu l'occasion de commenter en détail.

Sur le plan technique, l'amendement est justifié par la nécessité de relever le plafond créé par l'article 40 de la loi de finances rectificative pour 1988, comme cela a été le cas à plusieurs reprises, notamment, pour la dernière fois, en 2004. Fin 2005, en effet, le plafond d'annulation était consommé à hauteur de 9,2 milliards d'euros. Or, comme je l'ai indiqué, nous pouvons anticiper que la mise en œuvre des engagements de la France entraînera des annulations de dettes pour un montant d'environ 3 milliards d'euros en 2006 et de 2 milliards en 2007, notamment au bénéfice du Congo, de la République démocratique du Congo, du Mali, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Nigeria et de l'Irak.

Le Gouvernement est donc favorable à un relèvement du plafond de 3,5 milliards d'euros, comme le propose l'amendement, afin de pouvoir faire face, avec une petite marge de sécurité d'environ 10 %, aux annulations de dettes que nous pouvons anticiper sur 2006 et 2007.

M. le président. Cela signifie donc, madame la ministre, que le Gouvernement lève le gage ?

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Oui, monsieur le président.

M. le président. Le gage est levé.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jacques Godfrain, rapporteur pour avis. Je suis favorable à l'amendement de la commission des finances, mais je voudrais profiter de cet accord pour revenir d'un mot sur les propos de M. Loncle.

Celui-ci a cité dans son discours une ONG américaine totalement inconnue, comme il en naît des centaines chaque jour. Bien évidemment, celle-ci a pris position contre la politique française. Je regrette qu'un orateur répercute de tels propos à la tribune de l'Assemblée nationale française.

M. François Loncle. C'est de l'antiaméricanisme primaire !

M. Jacques Godfrain, rapporteur pour avis. Celle-ci prétend que, en matière de commerce international agroalimentaire, nous importerions trop peu de produits des pays du Sud.

M. François Loncle. Venons-en à présent à l'antiaméricanisme secondaire !

M. Jacques Godfrain, rapporteur pour avis. C'est exactement le discours ultralibéral du groupe de Cairns, que toutes les tendances politiques, quelles qu'elles soient, s'attachent à démonter, de manière à remettre les choses au point, afin que l'Europe et la France cessent d'être mises en accusation dès qu'on parle de commerce international.

Deuxièmement, M. Loncle a évoqué les critiques américaines relatives à l'inclusion des crédits militaires dans les crédits pour le développement. J'affirme clairement que les interventions militaires françaises s'effectuent à la demande des pays où elles s'effectuent et que nos soldats y sont consi-

dérés comme ceux de la paix. Étant donné qu'il ne peut y avoir de développement sans paix civile, la présence de nos militaires est une garantie de développement local.

Enfin, ce rapport, rédigé à 6 000 kilomètres d'ici, met en cause la politique migratoire de la France. Je ne suis pas sûr que les États-Unis mènent actuellement une action de codéveloppement de nature à humaniser leur politique migratoire.

Je regrette d'avoir dû faire cette mise au point concernant la source même des informations dont nous, parlementaires français, avons besoin.

Mme Henriette Martinez. Très bien !

M. le président. La parole est à M. François Loncle.

M. François Loncle. Bien entendu, le groupe socialiste votera l'amendement de la commission des finances et je remercie le Gouvernement d'avoir levé le gage. Je n'ai pas l'intention de polémiquer avec mon collègue Godfrain, dont je connais l'engagement en faveur de la coopération, mais je ne comprends pas pourquoi cette référence le fait bondir. Serait-ce parce que l'organisation non gouvernementale que j'ai citée est américaine ? Les sept critères retenus par cette organisation méritaient d'être pris en compte.

Néanmoins, je suis heureux que M. Godfrain ait évoqué un des aspects que j'ai soulignés et sur lequel Mme la ministre ne m'a pas apporté d'éclaircissements suffisants. Je veux parler de la part croissante des opérations de maintien de la paix dans le budget d'aide publique au développement. Notre présence militaire en Afrique ne relève pas de la philosophie qu'exprimait à l'instant M. Godfrain.

Le débat se poursuivra, sur ce point comme sur tant d'autres, mais cette attaque en règle d'une ONG, fût-elle américaine, ne me paraît pas justifiée.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Je ne peux pas laisser passer ce type de remarque, monsieur Loncle. M. Godfrain a éclairé la représentation nationale : depuis des années, la France, quelle que soit la couleur politique de son gouvernement, s'en tient à la liste des critères retenus par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, dont personne ne conteste la validité au sein de la communauté internationale.

Une ONG, qu'elle soit américaine ou d'une autre nationalité, peut bien décider un jour d'ajouter de nouveaux critères, comme celui de la sécurité – dans le détail duquel nous pourrions d'ailleurs entrer...

M. François Loncle. Pourquoi cela vous gêne-t-il à ce point ?

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Ce n'est pas que cela nous gêne. Cela déforme la réalité, avec des intentions qui, à l'évidence, ne sont pas bienveillantes. Encore une fois, les critères qui ont toujours été retenus par la France – comme par tous les pays donateurs et par l'ensemble des bailleurs de fonds – sont ceux du CAD de l'OCDE, et personne ne les a remis en cause.

M. François Loncle. Ils ne sont pas intangibles !

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Je ne vois pas pourquoi, aujourd'hui, nous devrions subitement, sous prétexte qu'ils ne sont pas favorables à la France, adopter les nouveaux

critères produits par une ONG ! Restons-en, s'il vous plaît, à ceux de l'OCDE, que vous avez toujours utilisés lorsque vous étiez au gouvernement !

Manifestement, vous êtes gênés que la France soit bien placée.

M. François Loncle. Nous ne sommes pas si bien classés !

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Eh bien, moi, ça ne me gêne pas ! Au contraire, nous devons être fiers de notre pays. L'action que la France mène sous l'impulsion du Président de la République est unanimement reconnue. Il n'y a pas lieu de polémiquer sur ce point.

Mme Henriette Martinez. Très bien !

M. François Loncle. Vingt et un pays sont examinés par cette organisation !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 36 rectifié, compte tenu de la suppression du gage.

(L'amendement, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Je constate que le vote est acquis à l'unanimité.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial. J'ai du mal à m'expliquer une certaine nervosité du Gouvernement comme de la majorité. Vous avez demandé, madame la ministre, que la politique de coopération fasse l'objet d'un consensus,...

M. François Loncle. Toute critique est interdite !

M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial. ... mais vous évoquez les années 1980 et cédez à la tentation, devenue récurrente sur les bancs du Gouvernement, de reporter la faute sur l'opposition.

Dans mon rapport, j'ai posé un certain nombre de questions auxquelles j'ai le regret de vous dire – puisque M. Godfrain a cru devoir répondre à M. Loncle, et c'est son droit – que vous n'avez pas répondu. Vous m'avez fait une leçon de droit budgétaire sur les crédits d'engagement, vous étonnant qu'un membre de la commission des finances puisse regretter que ces crédits diminuent d'un tiers. Oui, je le regrette, et je continue à penser que le prochain gouvernement devra procéder à une remise à niveau si nous voulons rester dans les normes.

Par ailleurs, il est tout à fait exact que les frais d'écolage figurent dans les critères du CAD – je l'ai d'ailleurs écrit dans mon rapport –, mais il est tout aussi exact que la plupart des pays européens ne les comptent pas dans l'aide publique au développement. Or 840 millions d'euros, cela fait beaucoup !

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Évidemment, ce n'est pas gratuit !

M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial. Si l'on y ajoute les 400 millions d'aide aux réfugiés, sur lesquels vous ne m'avez pas répondu non plus, on arrive à 1,3 milliard, sur un budget de 9,2 milliards. Certes, les gouvernements précédents comptaient également l'écolage ainsi, sans doute, que l'aide aux réfugiés dans l'aide au développement. Mais, compte tenu du montant de ces engagements, cela mérite au moins que l'on s'interroge.

Enfin, en réponse à ma question sur les annulations de dettes garanties par la Coface, vous avez évoqué le laxisme des gouvernements des années 1980, que j'étais censé soutenir. Tout d'abord, j'appartenais à ces gouvernements. Ensuite, je ne vois pas en quoi cela répond à ma question. Je répète que, lorsque ces crédits ont été accordés, nous n'avons pas compté les soutiens aux entreprises comme de l'aide publique. Là encore, ce n'est pas ce gouvernement qui a inventé ce dispositif, mais je me demande s'il s'agit réellement d'aide publique au développement.

Pour toutes ces raisons, et contrairement à l'autosatisfaction de la majorité au cours de ces débats, je ne suis pas convaincu que l'aide publique au développement représente 0,5 % du revenu brut national.

Enfin, je n'ai pas non plus obtenu de réponse lorsque je me suis interrogé sur le respect des annulations de dettes actuelles. Cela m'étonnerait beaucoup que nous puissions constater, au mois de septembre ou d'octobre prochains, que les annulations prévues ont été réalisées. Ce n'est pas vous faire offense : il s'agit simplement de tenir compte de la lourdeur des procédures ou de la complexité des situations, et je pense à la Côte d'Ivoire.

MISSION « PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS »

M. le président. J'appelle les crédits de la mission « Prêts à des États étrangers » inscrits à l'état D.

État D

M. le président. Les crédits de la mission « Prêts à des États étrangers » inscrits à l'état D ne font l'objet d'aucun amendement.

Je les mets aux voix.

(Les crédits de la mission « Prêts à des États étrangers » sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits relatifs à l'aide publique au développement.

La suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2007 est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

M. le président. Jeudi 2 novembre 2006, à quinze heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2007, n° 3341.

Rapport, n° 3363, de M. Gilles Carrez, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

Action extérieure de l'État :

Rapport spécial, n° 3363, annexe I, de M. Jérôme Chartier, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ;

Avis, n° 3364, tome I, de M. Patrick Bloche, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Avis, n° 3366, tome I, de M. Hervé de Charette, au nom de la commission des affaires étrangères ;

Avis, n° 3366, tome II, de M. François Rochebloine, au nom de la commission des affaires étrangères.

Santé :

Rapport spécial, n° 3363, annexe XXIX, de M. Gérard Bapt, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ;

Avis, n° 3364, tome VIII, de M. Michel Heinrich, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

À vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures dix.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN-PIERRE CARTON*

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du mardi 31 octobre 2006

SCRUTIN (n° 1026)

sur l'ensemble du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2007.

Nombre de votants	414
Nombre de suffrages exprimés	411
Majorité absolue	206
Pour l'adoption	310
Contre	101

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe U.M.P. (362) :

Pour : 308. – MM. Jean-Claude **Abrioux**, Bernard **Accoyer**, Alfred **Almont**, Jean-Paul **Anciaux**, Philippe **Auberger**, Jean **Auclair**, Bertho **Audifax**, Mme Martine **Aurillac**, MM. Patrick **Balkany**, Edouard **Balladur**, Jean **Bardet**, Mme Sylvia **Bassot**, MM. Patrick **Beaudouin**, Joël **Beaugendre**, Jean-Claude **Beaulieu**, Pierre **Bédier**, Jacques-Alain **Bénisti**, Jean-Louis **Bernard**, Marc **Bernier**, Jean-Michel **Bertrand**, Jean-Yves **Besselat**, Gabriel **Biancheri**, Jérôme **Bignon**, Jean-Marie **Binetruy**, Claude **Birraux**, Etienne **Blanc**, Emile **Blessig**, Jacques **Bobe**, Yves **Boisseau**, Marcel **Bonnot**, René **Bouin**, Roger **Boullonnois**, Bruno **Bourg-Broc**, Mme Christine **Boutin**, MM. Loïc **Bouvard**, Michel **Bouvard**, Mmes Josiane **Boyce**, Françoise **Branget**, MM. Ghislain **Bray**, Victor **Brial**, Philippe **Briand**, Jacques **Briat**, Mmes Maryvonne **Briot**, Chantal **Brunel**, MM. Michel **Buillard**, Yves **Bur**, Mme Patricia **Burckhart-Vandeveld**, MM. Christian **Cabal**, Dominique **Caillaud**, François **Calvet**, Pierre **Cardo**, Antoine **Carré**, Gilles **Carrez**, Richard **Cazenave**, Mme Joëlle **Ceccaldi-Raynaud**, MM. Yves **Censi**, Jean-Yves **Chamard**, Jean-Paul **Charié**, Jean **Charroppin**, Roland **Chassain**, Luc **Chatel**, Gérard **Cherpion**, Jean-François **Chossy**, Jean-Louis **Christ**, Dino **Cinieri**, Philippe **Cochet**, Georges **Colombier**, Mme Geneviève **Colot**, MM. Louis **Cosyns**, René **Couanau**, Edouard **Courtial**, Jean-Yves **Cousin**, Alain **Cousin**, Yves **Coussain**, Jean-Michel **Couve**, Charles **Cova**, Paul-Henri **Cugnenc**, Olivier **Dassault**, Marc-Philippe **Daubresse**, Bernard **Debré**, Jean-Claude **Decagny**, Christian **Decocq**, Jean-Pierre **Decool**, Bernard **Deflesselles**, Lucien **Degauchy**, Francis **Delattre**, Richard **Dell'Agnola**, Patrick **Delnatte**, Yves **Deniaud**, Bernard **Depierre**, Léonce **Deprez**, Jean-Jacques **Descamps**, Patrick **Devedjian**, Eric **Diard**, Robert **Diat**, Jean **Diébold**, Michel **Diefenbacher**, Jacques **Domergue**, Jean-Pierre **Door**, Dominique **Dord**, Guy **Drut**, Jean-Michel **Dubernard**, Philippe **Dubourg**, Gérard **Dubrac**, Jean-Pierre **Dupont**, Mme Marie-Hélène des **Esgaulx**, MM. Pierre-Louis **Fagniez**, Georges **Fenech**, Philippe

Feneuil, Jean-Michel **Ferrand**, Alain **Ferry**, Daniel **Fidelin**, André **Flajolet**, Jean-Claude **Flory**, Jean-Michel **Fourgous**, Marc **Francina**, Mme Arlette **Franco**, MM. Pierre **Frogier**, Claude **Gaillard**, Mme Cécile **Gallez**, MM. René **Galy-Dejean**, Daniel **Gard**, Jean-Paul **Garraud**, Daniel **Garrigue**, Claude **Gatignol**, Jean de **Gaulle**, Jean-Jacques **Gaultier**, Guy **Geoffroy**, Alain **Gest**, Jean-Marie **Geveaux**, Franck **Gilard**, Bruno **Gilles**, Georges **Ginesta**, Charles-Ange **Ginesy**, Jean-Pierre **Giran**, Maurice **Giro**, Louis **Giscard d'Estaing**, Claude **Goasguen**, Jacques **Godfrain**, François-Michel **Gonnot**, Jean-Pierre **Gorges**, Jean-Pierre **Grand**, Mme Claude **Greff**, MM. Jean **Grenet**, Gérard **Grignon**, Mme Arlette **Grosskost**, M. Serge **Grouard**, Mme Pascale **Gruny**, MM. Louis **Guédon**, Jean-Claude **Guibal**, Lucien **Guichon**, Jean-Jacques **Guillet**, Gérard **Hamel**, Emmanuel **Hamelin**, Joël **Hart**, Michel **Heinrich**, Pierre **Hellier**, Laurent **Hénart**, Michel **Herbillon**, Pierre **Hériaud**, Patrick **Herr**, Antoine **Herth**, Henri **Houdouin**, Philippe **Houillon**, Jean-Yves **Hugon**, Sébastien **Huyghe**, Denis **Jacquat**, Christian **Jeanjean**, Mme Maryse **Joissains-Masini**, MM. Marc **Joulaud**, Dominique **Juillot**, Didier **Julia**, Mansour **Kamardine**, Aimé **Kergueris**, Christian **Kert**, Mme Nathalie **Kosciusko-Morizet**, MM. Jacques **Kossowski**, Marc **Laffineur**, Jacques **Lafleur**, Mme Marguerite **Lamour**, MM. Robert **Lamy**, Pierre **Lasbordes**, Thierry **Lazaro**, Mme Brigitte **Le Brethon**, MM. Robert **Lecou**, Jean-Marc **Lefranc**, Marc **Le Fur**, Jacques **Le Guen**, Michel **Lejeune**, Jean **Lemièr**, Jean-Claude **Lemoine**, Jacques **Le Nay**, Jean-Claude **Lenoir**, Jean **Leonetti**, Pierre **Lequiller**, Jean-Pierre **Le Ridant**, Céleste **Lett**, Mme Geneviève **Levy**, MM. Lionnel **Luca**, Daniel **Mach**, Richard **Mallié**, Jean-François **Mancel**, Thierry **Mariani**, Hervé **Mariton**, Mme Muriel **Marland-Militello**, MM. Alain **Marleix**, Alain **Marsaud**, Jean **Marsaudon**, Hugues **Martin**, Mme Henriette **Martinez**, MM. Patrice **Martin-Lalande**, Philippe-Armand **Martin** (51), Alain **Marty**, Jacques **Masdeu-Arus**, Jean-Claude **Mathis**, Bernard **Mazouaud**, Pascal **Ménage**, Christian **Ménard**, Gérard **Menuel**, Alain **Merly**, Denis **Merville**, Damien **Meslot**, Gilbert **Meyer**, Pierre **Micaux**, Jean-Claude **Mignon**, Mme Marie-Anne **Montchamp**, M. Pierre **Morange**, Mme Nadine **Morano**, MM. Pierre **Morel-A-L'Huissier**, Jean-Marie **Morisset**, Georges **Mothron**, Etienne **Mourrut**, Alain **Moyne-Bressand**, Jacques **Myard**, Jean-Marc **Nesme**, Jean-Pierre **Nicolas**, Yves **Nicolin**, Jean-Marc **Nudant**, Patrick **Ollier**, Dominique **Paillé**, Mme Bernardette **Paix**, M. Robert **Pandraud**, Mme Valérie **Pecresse**, MM. Jacques **Pélissard**, Pierre-André **Périsso**, Bernard **Perrut**, Christian **Phillip**, Étienne **Pinte**, Michel **Piron**, Serge **Poignant**, Mme Bérengère **Poletti**, M. Axel **Poniatowski**, Mme Josette **Pons**, MM. Daniel **Poulou**, Bernard **Pousset**, Daniel **Prévost**, Jean **Proriol**, Didier **Quentin**, Michel **Raison**, Éric **Raoult**, Jean-François **Régère**, Frédéric **Reiss**, Jacques **Remiller**, Marc **Reymann**, Dominique **Richard**, Mme Juliana **Rimane**, MM. Jérôme **Rivière**, Camille de **Rocca Serra**, Jean-Marie **Rolland**,

Serge **Roques**, Philippe **Rouault**, Jean-Marc **Roubaud**, Michel **Roumegoux**, Xavier de **Roux**, Martial **Saddier**, François **Scellier**, André **Schneider**, Bernard **Schreiner**, Jean-Marie **Sermier**, Yves **Simon**, Jean-Pierre **Soisson**, Michel **Sordi**, Frédéric **Soulier**, Daniel **Spagnou**, Alain **Suguenot**, Mmes Michèle **Tabarot**, Hélène **Tanguy**, MM. Jean-Charles **Taugourdeau**, Guy **Teissier**, Mme Irène **Tharin**, MM. Jean-Claude **Thomas**, Dominique **Tian**, Jean **Tiberi**, Georges **Tron**, Jean **Ueberschlag**, Mme Liliane **Vaginay**, MM. Christian **Vanneste**, François **Vannson**, Alain **Venot**, Mme Béatrice **Vernaudon**, MM. René-Paul **Victoria**, Philippe **Vitel**, Gérard **Voisin**, Michel **Voisin**, Jean-Luc **Warsmann**, Laurent **Wauquiez**, Éric **Woerth** et Mme Marie-Jo **Zimmermann**.

Non-votant : M. Jean-Louis **Debré** (président de l'Assemblée nationale).

Groupe socialiste (150) :

Contre : 64. – Mme Sylvie **Andrieux**, MM. Jean-Marie **Aubron**, Jean-Marc **Ayrault**, Jean-Paul **Bacquet**, Gérard **Bapt**, Jacques **Bascou**, Christian **Bataille**, Jean-Claude **Bateux**, Éric **Besson**, Jean-Claude **Bois**, Daniel **Boisserie**, Maxime **Bono**, Augustin **Bonrepaux**, Mme Danièle **Bousquet**, MM. François **Brottes**, Thierry **Carcenac**, Mme Martine **Carrillon-Couvreur**, MM. Jean-Paul **Chanteguet**, Alain **Claeys**, Mme Marie-Françoise **Clergeau**, MM. Gilles **Cocquempot**, Pierre **Cohen**, Mme Claude **Darciaux**, M. Michel **Dasseux**, Mme Martine **David**, MM. Marcel **Dehoux**, Bernard **Derosier**, Marc **Dolez**, François **Dosé**, Jean-Paul **Dupré**, Henri **Emmanuelli**, Claude **Evin**, Laurent **Fabius**, Mme Catherine **Génisson**, M. Jean **Glavany**, Mmes Elisabeth **Guigou**, Paulette **Guinchard**, M. David **Habib**, Mme Danièle **Hoffman-Rispal**, M. François **Hollande**, Mmes Françoise **Imbert**, Conchita **Lacuey**, MM. Jérôme **Lambert**, François **Lamy**, Jean **Le Garrec**, Jean-Marie **Le Guen**, Mme Annick **Lepetit**, MM. Didier **Mathus**, Kléber **Mesquida**, Didier **Migaud**, Mme Hélène **Mignon**, MM. Henri **Nayrou**, Alain **Néri**, Michel **Pajon**, Mme Marie-Françoise **Pérol-Dumont**, M. Simon **Renucci**, Mme Chantal **Robin-Rodrigo**, M. Patrick **Roy**,

Mme Ségolène **Royal**, MM. Dominique **Strauss-Kahn**, Pascal **Terrasse**, Michel **Vergnier**, Alain **Vidalies** et Jean-Claude **Viollet**.

Groupe Union pour la démocratie française (29) :

Contre : 10. – M. Pierre **Albertini**, Mme Anne-Marie **Comparini**, MM. Charles de **Courson**, Yvan **Lachaud**, Jean-Christophe **Lagarde**, Jean **Lassalle**, Claude **Leteurtre**, Nicolas **Perruchot**, Jean-Luc **Préel** et François **Rochebloine**.

Abstentions : 3. – MM. Gilles **Artigues**, Jean **Dionis du Séjour** et André **Santini**.

Non-votant : M. Maurice **Leroy** (président de séance).

Groupe communistes et républicains (22) :

Contre : 22. – MM. François **Asensi**, Gilbert **Biessy**, Alain **Bocquet**, Patrick **Braouezec**, Jean-Pierre **Brard**, Jacques **Brunhes**, Mme Marie-George **Buffet**, MM. André **Chassaigne**, Jacques **Desallangre**, Frédéric **Dutoit**, Mme Jacqueline **Fraysse**, MM. André **Gerin**, Pierre **Goldberg**, Maxime **Gremetz**, Georges **Hage**, Mmes Muguette **Jacquaint**, Janine **Jambu**, MM. Jean-Claude **Lefort**, François **Liberti**, Daniel **Paul**, Jean-Claude **Sandrier** et Michel **Vaxès**.

Non-inscrits (12) :

Pour : 2. – MM. Édouard **Leveau** et Joël **Sarlot**.

Contre : 5. – Mme Martine **Billard**, MM. Gérard **Charasse**, Yves **Cochet**, Noël **Mamère** et Emile **Zuccarelli**.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Jean-Yves **Le Bouillonnet** et Mme Marylise **Lebranchu**, qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote, ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».



ABONNEMENTS

NUMÉROS d'édition	TITRES	TARIF abonnement France (*)
		Euros
	DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :	
03	Compte rendu..... 1 an	149,60
33	Questions..... 1 an	87,00
83	Table compte rendu.....	22,80
93	Table questions.....	22,60
	DÉBATS DU SÉNAT :	
05	Compte rendu..... 1 an	125,00
35	Questions..... 1 an	65,30
85	Table compte rendu.....	18,00
95	Table questions.....	11,50
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :	
07	Série ordinaire 1 an	703,30
27	Série budgétaire..... 1 an	84,30
	DOCUMENTS DU SÉNAT :	
09	Un an.....	602,70

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne (outre-mer) ou pour l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination

(*) Arrêté du 30 décembre 2005 publié au *Journal officiel* du 31 décembre 2005

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 STANDARD : 01-40-58-75-00 – RENSEIGNEMENTS DOCUMENTAIRES : 01-40-58-79-79 – TÉLÉCOPIE ABONNEMENT : 01-40-58-77-57

Prix du numéro : 1,50 €
(Fascicules compte rendu et amendements.)